

Deuxième séance, mercredi 5 décembre 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile (Plan directeur PCi 2013); entrée en matière et 1^{re} lecture. – Projet de décret N° 33 relatif à l’octroi d’une subvention pour le projet d’aménagement du ruisseau du Village, sur le territoire de la commune du Pâquier; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1134.11 Christa Mutter/Louis Duc (faciliter l’emploi des transports publics pour les familles et les jeunes); prise en considération. – Rapport N° 34 sur le postulat P2066.10 Michel Buchmann/Benoît Rey (solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier); discussion. – Rapport N° 35 sur le postulat P2077.10 Eric Menoud/Jean-Louis Romanens (organisation et avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton); discussion. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 37.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Vincent Brodard, Charles Brönnimann, Daniel Brunner, Claude Chassot, Patrice Jordan, Nicolas Repond, Benoît Rey, Nicolas Rime, Rose-Marie Rodriguez, André Schneuwly, Erika Schnyder, Jacques Vial.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 5 décembre 2012

Projet de loi N° 39 modifiant la loi sur l’aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

Markus Bapst, président, Solange Berset, Jean Bertschy, Bruno Fasel-Roggo, Fritz Glauser, Pascal Grivet, Ursula Krattinger-Jutzet, Michel Losey, Yves Menoud, Edgar Schorderet, Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile (Plan directeur PCi 2013)¹

Rapporteur: **Ruedi Schläfli** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La loi actuelle, la législation cantonale sur la protection civile actuelle, date de 2004. Cette législation a été complètement revue et cantonalisée. Les effectifs ont été réduits de 5600 à 3600 astreints, l’âge de servir a été abaissée de 52 ans à 40 ans. L’instruction a été améliorée dans les trois formations de base et par la prolongation de la durée de l’instruction de base de 2 à 3 semaines. Avant, l’instruction de base durait 5 jours.

La structure actuelle est la suivante: trois compagnies d’intervention, engagées en priorité dans les districts, pour parer aux situations de catastrophe et d’urgence. Au niveau local, chaque commune ou regroupement de communes dispose d’un corps local de 29 à 59 astreints en fonction du nombre d’installations protégées et d’abris à gérer. Le rôle de ces compagnies locales consiste aussi à appuyer les compagnies d’intervention.

Le financement du système actuel est logiquement basé sur une répartition par moitié entre l’Etat et les communes des frais globaux de la protection civile, hormis les frais du service cantonal compétent, frais à la charge exclusive de l’Etat.

¹ Message pp. 2594ss.

Le 1^{er} janvier 2005 est entrée en vigueur la nouvelle Constitution du canton de Fribourg contenant des dispositions sur la protection de la population, notamment en matière de prévention et de maîtrise des catastrophes et des mesures d'urgence. Rappelons ici que la protection civile est une organisation partenaire de la protection de la population. C'est cette dernière législation qui règle les compétences des autorités et des organes pour requérir l'intervention de la protection civile.

Le nouveau droit fédéral de 2011: La loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCI) a été modifiée le 17 juin 2011 et son ordonnance d'application (OPCI) le 30 novembre 2011. La révision porte, entre autres, sur la durée de l'instruction (prolongation de la durée de l'instruction pour les cadres et les spécialistes), les ouvrages de protection, le maintien du parc d'ouvrages de protection et une activité mieux ciblée en matière de construction d'abris. Elle a pour conséquence un allègement de la charge financière pour les pouvoirs publics et les particuliers. Ces modifications sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil fédéral, dans son rapport du 9 mai 2012 sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile, rapporte le message suivant: l'optique générale du Conseil fédéral est de conserver le but général de ces instruments (maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence) et la répartition actuelle des tâches entre la Confédération et les cantons (structure fédérale).

Pour la protection civile, le Conseil fédéral propose:

- > d'adapter l'obligation de servir, en relation avec le recrutement et la durée de service;
- > de revoir les effectifs en fonction des missions et de supprimer le personnel de réserve et d'affecter la majorité des astreints aux organisations de protection civile régionales dans les cantons.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 6 février 2012 sur la protection civile et salue l'essentiel de cette nouvelle stratégie. Il émet cependant quelques remarques:

- > il veut maintenir l'obligation de servir dans la protection civile;
- > il est opposé à la création de centres de renfort intercantonaux, une convention intercantonale réglant déjà à satisfaction la collaboration entre cantons;
- > l'âge de servir devrait être limité, comme pour l'armée, à 30 ans pour les astreints, à 42 ans pour les cadres et à 50 ans pour les commandants.

Nouveau plan directeur de la protection civile du canton de fribourg (PCi 2013): en décembre 2010, la Direction de la sécurité et de la justice a chargé le Service de la protection de la population et des affaires militaires d'élaborer un nouveau plan directeur de la protection civile du canton de Fribourg.

Conçue à l'origine dans la perspective d'un conflit armé, la protection civile doit se concentrer maintenant sur la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Elle doit par conséquent être prioritairement dimensionnée, instruite et équipée en fonction de ces risques.

Objectif généraux de la révision de la loi cantonale:

- > définir les risques, les tâches et les structures;
- > simplifier les processus pour augmenter l'efficacité en cas d'engagement;
- > définir le cadre financier;
- > ajuster la législation cantonale à la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile;
- > adapter la protection civile aux besoins du canton (stratégie 2015+ du Conseil fédéral);
- > inclure les expériences faites durant les années 2005 à 2011;
- > créer les conditions favorables à une optimisation de la collaboration avec les partenaires de la protection et de la population, par exemple les pompiers;
- > diminuer l'effectif et la durée d'incorporation de l'astreint;
- > modifier les procédures administratives du canton;
- > maîtriser les coûts pour le canton et les communes.

Nouvelle organisation:

- > 3 compagnies d'intervention (Centre, Sud et Nord) contre 3 postes d'intervention et 36 corps locaux jusqu'à présent;
- > 1160 actifs, 8032 réservistes formés pour un total de 2052 astreints contre 2400 actifs jusqu'à présent. Les 36 corps locaux sont supprimés;
- > la compagnie d'intervention Centre, désignée comme détachement de première intervention pour l'ensemble du territoire cantonal, est composée de 150 hommes et femmes, opérationnels dans les 3 h, et tous sont des volontaires;
- > deux sections d'infrastructure dans les compagnies d'intervention Nord et Sud;
- > 17 groupes d'aide à la conduite (ORCOC) dans les compagnies d'intervention Nord et Sud.

Points positifs de cette nouvelle organisation:

- > professionnalisation de la fonction de commandant de compagnie d'intervention;
- > subordination des sections de protection de biens culturels (PBC) au canton;
- > subordination de la section d'aide à la conduite (OCC) au canton.

Commissions régionales:

Afin de maintenir une représentation régionale au sein de la protection civile cantonalisée, des tâches jusqu'alors assumées par les commissions régionales sont attribuées aux préfets des districts. Dans ce contexte, les préfets sont appelés à préavis:

1. les demandes de travaux pratiques au profit de la collectivité;
2. les demandes de mise à disposition de groupes ORCOC pour la formation, l'instruction, les exercices;
3. la nomination des cadres supérieurs (commandant, commandant remplaçant et les trois membres de l'état-major) des compagnies d'intervention.

Instruction:

- > L'instruction de base, école de formation de base de 2 semaines, soit 10 jours;
- > l'instruction des cadres et spécialistes, dans le cadre de cours intercantonaux (GTIR) chefs de section, chef de groupe, fourrier, chef élément logistique;
- > dans le cadre de cours fédéraux (OFPP), commandant, remplaçant du commandant, spécialiste PBC, chef suivi de la situation;
- > cours de répétition, annuellement de 2 à 5 jours, incluant les interventions au profit de la collectivité;
- > compagnie d'intervention Centre: cours de répétition et un exercice annuel avec un partenaire de la protection civile (pompiers, par exemple).

Abris:

- > Chaque citoyen doit disposer d'une place protégée, selon l'article 46 de la LPPCI.
- > C'est au canton qu'il revient de gérer la construction des abris.
- > Ce ne sont plus les communes qui perçoivent les contributions de remplacement mais le canton.
- > Lorsqu'un propriétaire construit un abris privé commun, la commune lui rétrocède les contributions de

remplacement afférentes à l'objet, selon un calcul effectué par le Service, jusqu'à épuisement de son fonds.

- > Les contributions de remplacement servent en premier lieu à financer les abris publics des communes et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

Finances et conséquences financières:

Les dispositions légales concernant le financement de la protection civile à la charge des collectivités sont revues (cf. art. 23 LPCI). La répartition paritaire des frais entre l'Etat et les communes découlant de l'art. 75 Cst. est maintenue. Les communes ne perçoivent plus les contributions de remplacement. On remarque cependant que les communes, avec le nouveau système de gestion des contributions de remplacement, seront déchargées de tâches administratives importantes.

Selon la disposition de l'art. 75 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, l'Etat et les communes ont la responsabilité conjointe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence.

Le coût par habitant passe ainsi de 2 fr. 37 à 1 fr. 75 pour les communes et le renouvellement de l'équipement personnel sera entièrement à la charge de l'Etat ainsi que les frais d'exploitation des véhicules.

Conséquences en personnel:

Il n'y a aucune conséquence sur l'état du personnel.

Le projet modifie la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il est par ailleurs conforme à la législation fédérale sur la protection civile et est euro-compatible.

Conclusions:

D'un point de vue économique, la rationalisation et l'augmentation de l'efficacité de la protection civile vont pleinement dans le sens de la politique de l'Etat de Fribourg. Les communes peuvent compter sur l'appui de la protection civile lorsqu'elles en font la demande pour des interventions en leur faveur, que ce soit pour des interventions pour la collectivité, en situation d'urgence ou en cas de catastrophe. La nouvelle structure devrait être plus performante avec trois compagnies d'intervention mieux entraînées et qui disposent de matériel de dernière génération moins gourmand en énergie, avec des répercussions plus favorables pour

l'environnement et aussi plus rationnel que le matériel utilisé jusqu'à aujourd'hui, qui date des années 80 et 90.

La commission à l'unanimité vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Le Commissaire. Le projet qui vous est soumis est la conséquence d'une modification totale de la législation fédérale acceptée par les deux chambres au mois de juin de l'année passée. Mais les dernières ordonnances de cette législation fédérale ne nous sont parvenues qu'à la fin novembre de l'an passé, de sorte que nous n'avons pas eu le temps de préparer un message et de le soumettre au Grand Conseil. La conséquence a été que nous avons fait une ordonnance d'urgence, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. La loi qui vous est soumise est une précision de cette ordonnance d'urgence. Il n'y a pas de grande modification.

J'aimerais remercier la commission et le rapporteur. Celui-ci a été exhaustif dans ses déclarations, de sorte que je peux me limiter à quelques points forts.

D'emblée, j'aimerais aussi dire que c'était une discussion très intense mais également très fructueuse en commission. Le Conseil d'Etat peut déjà dire que nous acceptons toutes les propositions contenues dans le projet bis. Il s'agit effectivement de précisions bienvenues.

Le rapporteur l'a dit, effectivement, notre législation date de l'an 2000. Nous avons déjà une législation assez moderne, puisque, en 2004 déjà, nous avons en quelque sorte cantonalisé la protection civile, dans le sens que nous avons déjà créé trois compagnies d'intervention. Nous avons déjà diminué les effectifs de 5600 à 3600 et abaissé l'âge d'obligation de servir de 52 à 40. Maintenant, nous allons plus loin. L'âge de servir sera en principe limité à 30 ans et les effectifs sont, encore une fois, réduits de 2400 à environ 1200.

Le principal enjeu au Parlement fédéral, c'était de réduire les frais des pouvoirs publics mais également pour les privés et, en même temps, d'augmenter l'efficacité de la protection civile. Il y a eu une navette, un ping-pong, entre les deux Chambres en ce qui concerne la question: «faut-il maintenir l'obligation d'avoir ou de construire des abris dans les maisons privées?» Finalement, il y a eu un compromis, on a maintenu cette obligation, mais c'est seulement à partir d'un immeuble comptant 38 appartements.

On a également réduit la contribution de remplacement de 1500 francs à une fourchette allant de 400 à 800 francs – les cantons peuvent décider. C'étaient les grandes lignes!

Ich möchte noch erwähnen, dass wir in unserer Verfassung in Artikel 75 die Bestimmung haben, dass beide, der Kanton und die Gemeinden, für Katastrophenfälle zuständig sind. Wir können dies nicht nur den Gemeinden oder nur dem Kanton überlassen.

Weiter ist auch eine Vernetzung vorgesehen. Sie haben das Leitbild Zivilschutz 2013 erhalten, eine gemeinsame Arbeit des Kantons und der Gemeinden und der verschiedenen Spezialisten der Feuerwehr, des Zivilschutzes und des Bevölkerungsschutzes. Da ist eine Vernetzung der verschiedenen Einsätze, des Zivilschutzes, der Feuerwehr und des Bevölkerungsschutzes und – subsidiär – auch der Armee vorgesehen.

Voilà ce que j'avais à dire en guise d'entrée en matière. Je vous invite, avec la commission, à accepter l'entrée en matière.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié ce projet de loi modifiant la loi sur la protection civile. Il est satisfait de l'amélioration de l'efficacité en cantonalisant la protection civile avec la formation de trois corps, un au centre, qui agit également en qualité de détachement de première intervention, un au nord et un au sud. La diminution de l'effectif avec une mise en réserve des personnes de plus de trente ans est une bonne évolution. Ce nouveau plan directeur permettra d'adapter les structures de la protection civile, de créer un groupe prêt à intervenir rapidement. Il déchargera les communes de certaines tâches et favorisera l'équilibre financier en diminuant les coûts de fonctionnement, tout en apportant des améliorations. C'est exactement ce que les députés demandaient hier au Conseil d'Etat dans l'étude du programme gouvernemental. Les taxes et les contributions pour les abris deviennent du ressort de l'Etat, le solde des fonds de protection civile communaux, qui se montait à plus de 50 millions au 31.12.2011, doit être utilisé par les communes pour la protection civile. S'il y aura un solde dans dix ans, le Conseil d'Etat devra statuer sur son affectation. Sur le plan financier, ce projet prévoit une baisse des coûts pour les communes de 2,37 francs par habitant à 1,74 franc par habitant. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique va entrer en matière et accepter ce projet avec les quelques modifications apportées par la commission, afin d'apporter des termes plus clairs et plus précis à la loi.

Piller Benoît (PS/SB, SC). Le groupe socialiste a examiné avec attention ce projet de loi. S'il s'agit d'abord de l'application d'une loi fédérale, ce projet comporte deux volets bien distincts. Le premier, c'est l'aspect de structure. Nous

relevons que la diminution de l'effectif sera compensée par une grande amélioration de l'instruction. Nous soulignons également la création d'un groupe d'intervention, qui permettra d'agir rapidement sur le terrain. Fribourg a même été au-delà des temps prescrits par la loi fédérale concernant la mise sur pied d'une telle compagnie d'intervention. Enfin, la création d'une compagnie bilingue est à relever aussi. C'est une application concrète, sur le terrain et dans l'opérationnel du bilinguisme, une très bonne structure donc de ce projet de loi. Concernant le côté financier, le transfert au canton du financement des abris est une bonne chose. Il soulagera les administrations communales. Il faut relever cependant que les communes qui ont thésaurisé durant des années devront utiliser cet argent uniquement pour la PCi, du moins durant dix ans. Nous insistons cependant sur le fait que cet argent thésaurisé devra être affecté à la protection civile, même au-delà des dix ans et qu'il ne doit pas disparaître dans les comptes de fonctionnement des communes. Avec ces remarques, le groupe socialiste soutient l'entrée en matière avec les amendements proposés par la commission.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Le projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile a été analysé par le groupe de l'Union démocratique du centre. Les points importants de ce projet de loi sont la prise en charge de l'organisation structurelle, ainsi que la prise en charge des frais par le canton. Du point de vue de la charge financière pour les communes, le coût de la participation des communes passe de 2,35 francs à 1,75 franc par habitant. Cette loi prévoit la répartition des 36 corps locaux dans une organisation de la PCi en trois régions. Nous constatons que ce projet donne un mandat plus professionnel à la protection civile. La création d'une compagnie d'intervention en renfort des services déjà engagés lors des catastrophes et sinistres importants est saluée. La mise à disposition d'un service de secours complémentaire dans un processus échelonné répond aux exigences que l'on peut attendre de nos autorités dans le cadre des organisations de gestion d'événements importants. Nous émettons néanmoins un doute sur le délai d'engagement des intervenants, trois heures, qui nous paraît relativement court. En ce qui concerne les personnes incorporées dans la compagnie de première intervention, je crains, à titre personnel, que la protection civile soit victime du même phénomène que les sapeurs-pompiers. En effet, les personnes incorporées sont tout feu tout flamme au début et elles quittent la compagnie d'intervention une fois les premières excitations passées. Je suis conscient qu'il s'agit d'un problème de société, qui touche les engagements de volontaires dans les services de secours. Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que ce projet de loi va dans le bon sens et soutient à l'unanimité l'entrée en matière.

Castella Romain (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a étudié le projet de loi modifiant la loi sur la protection civile. Le parti salue le travail effectué de la part des services de M. le Conseiller d'Etat Jutzet, afin de mettre un effort particulier pour tenter d'augmenter l'efficacité de la PCi, sans en augmenter les coûts de fonctionnement et en déchargeant quelque peu les communes. Toutefois, il semble que le projet de loi aurait pu viser un petit peu plus loin au niveau de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Nous avons l'impression que l'on s'est arrêté en bon chemin. Il est également important de relever que les fonds communaux resteront à disposition des communes durant une période transitoire de dix ans et ceci uniquement à des fins utiles pour la PCi, avis à toutes les communes qui les ont déjà utilisés ou qui souhaiteraient encore le faire. Je rappelle que les services du canton sont amenés à se prononcer sur l'utilisation de ces fonds. Il semble que ceci devrait être respecté. Il nous semble aussi que, par la suite, les soldes versés par les communes via le canton après cette période transitoire de dix ans devraient être affectés à la PCi, quand bien même ils seront en mains du canton. Après ces quelques propos, le groupe libéral-radical soutiendra l'entrée en matière du projet de loi.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB, SE*). Concernant mon lien d'intérêt, je suis le vice-président de l'Union fribourgeoise de la protection civile.

Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft Nr. 31 diskutiert und ist – bis auf zwei Enthaltungen – für Eintreten, mit den Anträgen der Kommission.

Folgende Bemerkungen: Das Bundesgesetz von 2011 über den Zivilschutz zwingt den Kanton, auf den 1. Januar 2013 das Kantonale Gesetz über den Zivilschutz anzupassen. Ich möchte dem Staatsrat danken, dass er die Gelegenheit nützt und uns ein schlankes Gesetz mit einem neuen Leitbild vorlegt. Dabei geht es vor allem darum, die ganze Zivilschutzorganisation zu kantonalisieren, die bestehenden drei Einsatzkompanien zu erhalten, die sich seit 2005 bewährt haben und uns versprechen, innerhalb von drei Stunden am Einsatzort und funktionstüchtig zu sein. Ebenso geht es um die Zusammenarbeit mit den Partnern Polizei, Feuerwehr und Sanität.

Für mich stellen sich die Fragen: Wird genügend Personal rekrutiert für einen möglichen Einsatz über mehrere Tage, Wochen oder vielleicht Monate? Und ist das Durchhalten für die Sicherheit der Bevölkerung garantiert, wenn nach den Angaben der Botschaft der Bestand noch reduziert werden soll?

Ein wichtiger Punkt ist für mich ebenfalls die Definierung der Nachbarhilfe. Dabei denken wir an den Einsatz von Nachbarkantonen oder Armee. Betreffend die Kosten sind wir der Meinung: Wer befiehlt soll auch bezahlen. Die Aufteilung 50 Prozent zu Lasten des Staates und 50 Prozent zu Lasten der Gemeinden ist unserer Meinung nach eine gerechte Lösung.

Was die Schutzplätze betrifft, sind wir der Meinung, dass es mit einem Deckungsgrad von 93 Prozent in unserem Kanton eine gewisse Sicherheit für die Bevölkerung gibt.

Deshalb unterstützt die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses den Kommissionsantrag zu Artikel 16, Absatz 1 und 3. Ebenso sind wir der Meinung: Wer privat einen Schutzraum als Sammelschutzraum baut, soll von Kanton und Gemeinden die nötigen finanziellen Mittel bis zu einem Betrag von 1500 Franken erhalten.

Mit diesen Bemerkungen und Fragen wird die Fraktion der Änderung des Gesetzes über den Zivilschutz in unserem Kanton zustimmen.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). J'ai quelques questions à poser, qui concernent exclusivement l'article 24. Etant donné que je n'ai pour le moment pas de proposition d'amendement, je me permets de poser ces questions dans l'entrée en matière.

Concernant ma première question, j'ai pu lire dans le commentaire, vous l'avez d'ailleurs répété M. le Commissaire, les contributions de remplacement s'échelonnent entre 400 et 800 francs. Cette fourchette n'est pas mentionnée dans la loi. Est-ce parce qu'elle est mentionnée dans la loi fédérale?

Deuxième question, à Fribourg, par le passé, la taxe de contribution était de 1500 francs, mais des fonds se sont accumulés dans les communes, donc cette taxe était trop élevée. Il est tout à fait juste qu'on la baisse. Pourquoi Fribourg choisit-il le montant de 800 francs et non pas un montant compris entre 400 et 800 francs? On va tout de suite au maximum. Il semble que ce montant maximum n'est pas nécessaire.

Concernant les subventions, étant donné que la taxe va être de 800 francs ou peut-être moins, espérons-le, vous avez parlé de 1500 francs. Peut-on vraiment compter sur ce subventionnement de 1500 francs par abri? Avant, on avait 1500 francs dans les deux sens et aujourd'hui nous avons 800 francs ou moins, mais il faut tenir compte des fonds.

Les deux dernières questions que j'ai sont les suivantes. Pouvez-vous nous dire quel est le montant cumulé de tous les fonds, de toutes les réserves des communes sur le plan cantonal? Finalement, sur le mode d'utilisation de ces fonds, comment ceci va-t-il concrètement se passer? Il y a des communes qui ont des fonds plus importants, d'autres des fonds moins importants. Certaines vont investir immédiatement plus. Certaines communes vont venir à zéro à un certain moment avant les dix ans certainement. Le canton va-t-il subventionner à partir de ce moment uniquement auprès de cette commune, ou y a-t-il une volonté d'uniformisation, de créer peut-être un compte global? Comment allez-vous procéder?

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce projet de loi répond aux exigences fédérales en la matière et c'est un bon projet, reconnu unanimement. Cependant, j'interviens car je regrette que, dans le cadre de l'élaboration du projet soumis aujourd'hui, il n'y ait pas eu un pas supplémentaire pour un désenchevêtrement complet canton-communes. Il est difficile comme député d'intervenir lorsque le projet est déjà rédigé, car nous n'avons pas tous les éléments permettant de proposer une éventuelle modification allant dans le sens d'un désenchevêtrement complet. Ainsi, il reste une impression d'inachevé. Je demande au Conseil d'Etat de rester attentif à cette problématique et que des solutions soient examinées dès le départ de l'étude d'un nouveau projet de loi, pour qu'on tente de trouver des solutions pour un désenchevêtrement. C'est la volonté du Conseil d'Etat et de tous les députés, je suppose. Je crois que cela ne peut aller que dans le sens d'une diminution du travail administratif. Je remercie le Conseil d'Etat d'être attentif dès le départ et pour ce nouveau projet de loi d'envisager des solutions d'ici quelque temps.

Je vous informe également que je déposerai un amendement à l'article 5, qui parle des finances communales. En commission, nous avons largement discuté de cette problématique financière et nous avons été informés que les comptes des communes en matière de contributions de remplacement affichent un solde cumulé dépassant 50 millions de francs. Une taxe qui est prélevée pour une affectation doit vraiment être utilisée pour cette affectation précise. Je déposerai un amendement à l'article 5 dans ce sens.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je décline mes intérêts. Je suis conseiller communal d'Estavayer-le-Lac et responsable de la sécurité. J'avais dès lors dans mon dicastère la protection civile.

J'ai un problème de compréhension. Lors de la dernière réunion de la protection civile de la région, nous avons l'im-

pression que nous n'avions plus grand chose à faire. Le commandant de la protection civile locale ne savait pas à quelle sauce il allait être mangé, s'il allait être mis en vacances ou quoi que ce soit.

Ma question est la suivante. Nous avons l'ORCOC et dans cet ORCOC vous avez un pilier qui s'appelle protection civile. Ma question est de savoir si je dois maintenir mon commandant PCi local en tant que représentant dans cette organisation de l'ORCOC ou si c'est un représentant de la compagnie Nord qui va être délégué dans ma commission ORCOC.

Dans l'ORCOC, il y a un pilier qui s'appelle protection civile. A la tête de cette protection civile, il y a un chef local qui était mon représentant au comité ORCOC. Je n'ai plus de chef local donc qui va prendre cette place? Est-ce que ça va être un délégué de la compagnie Nord? Comment dois-je procéder?

Le Rapporteur. En préambule, je remercie les groupes parlementaires pour leur soutien à l'entrée en matière. On a parlé à plusieurs reprises de la compagnie d'intervention centre et on peut vous garantir que la compagnie centre sera mobilisable dans un délai de trois heures. Ce sont toutes des personnes volontaires. Ces personnes devront aussi informer leur employeur en cas d'intervention.

Concernant les abris de protection, il est clair que la majorité de ces abris appartiennent encore aux communes. De ce fait, un désenchevêtrement entre Etat et communes n'est pas tout à fait garanti, puisque ces installations sont encore à la charge des communes et que celles-ci les emploient bien souvent encore à des fins distinctes, comme dépôt de matériel ou autre. De ce fait, la commune a aussi la responsabilité de l'entretien de ces abris.

Pour les intervenants qui se sont exprimés à titre privé, je laisse la parole à M. le Commissaire.

Le Commissaire. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants.

M. le Député Grandjean salue l'amélioration de l'efficacité, M. Benoît Piller également. Il souhaite que le fonds existant dans les communes reste affecté à la protection civile. Nous aurons l'occasion de discuter de ce point lors de la discussion à l'article 5, où il y aura aussi un amendement de M^{me} Berset.

M. Mesot, je suis d'accord avec vous. Il serait souhaitable de recruter ces gens pour les pompiers, car nous avons un pro-

blème de recrutement pour les pompiers, notamment pour les instructeurs. Vous posez la question si le délai d'engagement de trois heures n'est pas optimiste. Nous avons discuté de cela en commission et on nous a dit que le délai semble réaliste. La compagnie centre est un effectif autonome et disposera de véhicules nécessaires pour se rendre sur place par ses propres moyens. Ses membres sont alarmés au moyen d'une alarme téléphonique, système GAFRI. Ceci devrait être possible pour l'ensemble du territoire fribourgeois. Ce ne sont pas des professionnels, mais ce sont des gens bien exercés et instruits. Ils ont les moyens nécessaires à disposition.

M. Castella et M^{me} Berset regrettent qu'il n'y ait pas plus de désenchevêtrement. Il y a eu une discussion hier dans cette enceinte. Ce désenchevêtrement ne va pas être la panacée. Il est très difficile, lorsque l'on vient avec une loi spéciale, d'anticiper, car il faut avoir une vue d'ensemble. Les coûts sont tout de même réduits pour les communes. Le canton prend en charge les frais de véhicules et les frais d'équipement personnel des communes. Il y a un problème notamment aussi pour l'alarme. Si le canton ne s'occupe pas de questions d'alarme, ce sera probablement le chaos. Il faut travailler main dans la main. Je rappelle l'article 75 de la Constitution, qui dit que la protection de la population est une tâche du canton et des communes. On ne peut pas faire fi de la Constitution.

Herr Bruno Fasel hat als Vizepräsident der Zivilschutzgesellschaft interveniert. Er macht sich Sorgen über das Durchhaltevermögen. Wie ist es, wenn eine Katastrophe länger dauert?

Zuerst haben wir die Schnelleingreifgruppe und dann kommen die anderen zwei. Wir haben auch eine Vernetzung mit dem Bevölkerungsschutz und mit der Feuerwehr. Weiter haben wir ein kantonales Konkordat, bei dem alle Kantone dabei sind. Das heisst, wenn Not am Manne wäre, würden uns die anderen Kantone zu Hilfe kommen und umgekehrt.

Als letzte Reserve wäre schliesslich noch die Armee, welche alljährliche Übungen durchführt, in denen solche Durchhaltevermögen exerziert werden. Dieses Jahr wurde beispielsweise den Ernstfall einer «Pénurie d'Énergie» zum Thema und es wurde geübt, was zu tun ist, wenn die Energie während einer Woche oder einem Monat ausfällt. Das sollte mit dem Bund und mit den verschiedenen Kantonen garantiert sein.

M. Schorderet pose plusieurs questions. Concernant le montant de la contribution de remplacement, la fourchette est dans la législation fédérale. Cette dernière dit que c'est dans

une fourchette entre 400 et 800 francs. Avant, il s'agissait de 1500 francs. Pourquoi 800 francs à Fribourg? C'est une compétence du Conseil d'Etat. Nous avons dans le règlement d'urgence, que je viens de citer à l'entrée en matière, fixé ceci à 800 francs. Nous n'avons pas l'intention de baisser. Le règlement a également été mis en consultation avec la loi, donc il y a eu transparence totale. C'est avec tous les cantons romands que l'on fixe ce montant à 800 francs. Nous avons une certaine flexibilité. Nous voyons que l'on peut également financer avec cet argent par exemple les véhicules dans les communes ou l'équipement. Si nous voyons qu'il y a trop, nous n'allons pas hésiter à le diminuer, tout en restant dans cette fourchette.

A combien se monte le montant cumulé dans les différents fonds communaux? Pour le 31.12.2011, il s'agissait de 50 millions de francs.

Concernant la dernière question, c'est peut-être la plus difficile. Il y a des communes qui encaissent ces contributions de remplacement et qui les mettent dans un fonds. Elles sont tenues de faire ceci. Il n'était pas exclu qu'elles utilisent cet argent momentanément pour d'autres buts. Si c'est le cas, il y a une créance compensatrice de ce fonds envers la caisse communale. On ne va pas récompenser les malins qui ont utilisé cet argent à d'autres fins. Ils devront le remplacer à un moment donné. L'affectation et l'utilisation de cet argent est contrôlé par notre Service de la protection civile. Il y a un contrôle très strict.

M^{me} la Députée Berset, vous parlez du désenchevêtrement. Je suis d'accord qu'il faut veiller, dans chaque loi que l'on fait, à avoir en vue cette question du désenchevêtrement. Pour ce projet de loi, il est extrêmement difficile d'anticiper. Il y a la Constitution, mais surtout des questions d'alarme. Nous avons quand même déchargé notablement les communes en passant de 2,35 à 1,75 francs par habitant.

La question la plus difficile est celle du député Zadory. Il demande qui sera le délégué, puisque c'est cantonalisé. Je ne peux pas répondre concrètement. Ceci n'a pas d'influence sur la loi. On verra ça bilatéralement.

Je remercie M^{me} Thalmann, qui est cheffe à Morat et qui m'a dit qu'il serait bien d'avoir quelqu'un de la commune de la protection civile. Il n'y a pas en soi un changement du statu quo. On pourrait voir ensemble ce qui va changer et quel délégué il faudra envoyer.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Excusez-moi de revenir à la charge, M. le Conseiller. Je repose ma question. Est-ce que les 1500 francs de subventions sont garantis?

Sur la fin, la question que j'avais était peut-être moins claire, je m'explique. Le contrôle de l'utilisation de ces fonds par les communes ne me pose pas de souci. Toutes les communes n'ont pas le même fonds et ne dépensent pas dans le même rythme. Que va-t-il se passer lorsqu'une commune sera à zéro avec son fonds? Le canton va-t-il intervenir auprès de cette commune pour l'aider à subventionner le reste? Ou est-ce le canton qui va reprendre le subventionnement des nouveaux investissements lorsqu'une commune est à zéro avec son fonds?

Le Commissaire. Effectivement M. Schorderet, je n'ai pas répondu à votre question concernant les 1500 francs. Le financement des nouveaux abris obligatoires serait à la charge du canton. Si ça coûte 1500 ou 1600 francs, c'est le canton qui finance, à condition que la commune n'ait plus d'argent dans son fonds. Si elle n'a plus d'argent dans son fonds, on va d'abord contrôler si elle a utilisé cet argent à d'autres fins. Il y aura alors une créance contre la commune. Si la commune est à zéro, le canton va financer totalement cet abri.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Art. 3

> Adopté.

Art. 6

Le Rapporteur. A l'article 6 alinéa 2, on supprime «agit par ailleurs». Pas de commentaire supplémentaire.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 7 à 9

> Adopté.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2657ss.

Art. 10 al. 1, phr. intr.

> Adopté.

Art. 12 al. 1, 2^e phr.

> Adopté.

Art. 13 al. 3

> Adopté.

Art. 14

> Adopté.

Art. 15 al. 1

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 15 al. 2 et 3

Le Rapporteur. Selon l'alinéa 3, les compagnies d'intervention contrôlent périodiquement les abris et les installations de commandement, ainsi que le matériel d'équipement des installations. Les communes ou les propriétaires des installations ont l'obligation de le faire dans les dix ans et non pas à partir de dix ans.

Le Commissaire. Je salue la précision de la commission. La législation fédérale nous impose un contrôle tous les dix ans. Nous précisons ici «au moins» tous les dix ans, c'est-à-dire que l'on peut aussi les contrôler tous les cinq ans par exemple.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 16 al. 2 et 3

> Adoptés.

Art. 18

> Adopté.

Art. 21 al. 2 et 3

> Adoptés.

Art. 23 al. 1 et al. 2 let. a, c et d

> Adoptés.

Art. 24a (nouveau)

> Adopté.

Art. 24b (nouveau)

Le Commissaire. Je peux vous garantir que nous avons déjà travaillé dans notre Direction en adaptant le règlement, qui était en préparation et que je vais probablement pouvoir soumettre au Conseil d'Etat lors de la séance de mardi prochain.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 25 al. 2

> Adopté.

Art. 26 al. 2

> Adopté.

Art. 27

> Adopté.

Art. 28 al. 2^{bis} (nouveau) et al. 3, 2^e phr. 2^{bis}

> Adoptés.

Art. 30 al. 3

> Adopté.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2657ss.

Art. 31 à 33

> Adoptés.

Art. 2

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Comme je l'ai déjà demandé en commission parlementaire, pour sécuriser l'effectif, je demande que le Conseil d'Etat soit attentif dans le règlement d'application à la disponibilité des membres de la PCi. Avoir l'accord de l'incorporé ne suffit pas, à mon avis. Il faut aussi avoir une validation écrite de l'employeur pour ceux qui sont employés. Ceci est important.

Le Rapporteur. M. Corminbœuf fait état ici d'un problème qui pourrait poser un conflit entre employeurs et employés. Je vous propose cependant de vous rallier à l'article 2 initial. Il s'agit ici d'une bonne entente entre employeurs et employés et cela n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. M. le Député Corminbœuf est intervenu dans le même sens déjà en commission, sans pour autant faire une proposition d'amendement. Il accepte dès lors le projet. Toutefois, il est vrai que ceci peut poser un problème si l'employeur ne veut pas donner l'autorisation à son employé pour intervenir. Il faut que ces gens soient disponibles, notamment pour la compagnie du centre. Cela dit, je ne pense pas que l'on puisse par une convention ou un contrat écrit demander ou astreindre l'employeur à donner son accord. C'est comme pour les pompiers ou pour l'armée, les employeurs sont obligés de laisser partir et de mettre à disposition de cette compagnie leurs employés à cause du droit fédéral. Le Conseil d'Etat va être attentif à cette question.

> Adopté.

Art. 3

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition bis. Concernant l'amendement de M^{me} Berset, je pense qu'il est opportun d'entendre son développement avant de répondre.

Berset Solange (PS/SP, SC). L'amendement déposé résulte d'une large discussion qui a eu lieu en commission. L'encaissement d'une taxe est destiné à payer un service précis lorsqu'elle est prélevée. Elle doit être ainsi utilisée que pour les besoins pour lesquels elle a été prélevée, c'est-à-dire en l'occurrence la protection civile. L'alinéa 1 de l'article 5 détermine l'utilisation de ces fonds communaux de manière claire et précise dans le projet bis, donc je n'y reviens pas. Avec les changements prévus dans cette nouvelle loi et dont nous avons discuté largement ce matin, les tâches sont dévolues au canton, presque entièrement. Lors des travaux en commission, nous avons discuté longuement de ces montants, qui ont été prélevés dans les communes pour savoir à quelles fins ils seront utilisés. L'article 1 détermine ces tâches. Toutefois, le Conseil d'Etat propose qu'il statue sur le solde de ces fonds dans dix ans, sans préciser ce à quoi ils seront affectés. Ceci laisse entendre que les taxes prélevées jusqu'à ce jour par les communes pourraient ne pas être utilisées pour les services pour lesquels elles ont été prélevées. Ceci est contraire à la volonté du législateur et aux lois en vigueur. Il est important de compléter la présente loi en mentionnant clairement que les montants encaissés pour la PCi seront utilisés pour la PCi. C'est la raison pour laquelle je propose cet amendement. Je préciserai aussi que, si, dans dix ans, les communes n'ont pas toutes utilisé leurs fonds, il paraît normal que l'argent revienne au canton, puisque c'est lui qui finance tout à partir de ce jour. Cela pourrait aussi laisser au Conseil d'Etat une marge, à savoir que s'il y a encore des montants, ceux-ci seraient affectés pour la protection de la population.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique trouve judicieux que le solde éventuel soit destiné à la protection civile cantonale. On se pose la question s'il va de soi que le Conseil d'Etat, comme le prévoit l'article 5, statue sur l'affectation. Je pense qu'il est déjà obligé de le mettre dans la protection civile cantonale. Je ne sais pas si cet amendement est vraiment nécessaire. Sur le fond, il est juste que l'on doit affecter ces fonds à la protection civile, mais est-ce que le Conseil d'Etat n'a pas l'obligation de le mettre de toute façon dans la protection civile?

Le Rapporteur. La Commission n'ayant pas débattu cet amendement lors de sa séance, je vous propose de vous ral-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2657ss.

lier au projet initial. Cependant, l'amendement va dans la direction de la révision de la loi.

Le Commissaire. Je commencerai en répondant à l'intervention de M. le Député Grandjean. La formulation n'est peut-être pas très heureuse. Il s'agit d'une contribution de remplacement, d'une sorte de taxe, et la législation fédérale prévoit qu'elle doit rester affectée à la protection civile. Nous n'avons pas de marge de manœuvre. Je me suis encore entretenu ce matin à ce sujet avec le chef de la protection civile ici présent, M. Papaux, et c'est la législation fédérale qui nous oblige à affecter cet argent qui resterait dans les comptes communaux à la protection civile.

Le Conseil d'Etat vous propose le délai de dix ans. Il faut faire confiance aussi au Conseil d'Etat futur. C'est lui qui va décider si ce sera la caisse cantonale ou si ça va rester dans les caisses communales pour la protection civile.

La proposition de M^{me} la Députée Berset va dans le bon sens. Elle va dans le sens d'une précision concernant le fait que ce sera affecté à la protection civile. L'argent irait dans la caisse de la protection civile du canton, qui aura toujours l'obligation de financer les abris, les équipements, les véhicules, etc. A mon avis, il ne fait pas grand sens que l'argent reste dans les caisses de protection civile des communes. Je pourrais me rallier à cette proposition et anticiper dans ce sens la décision du Conseil d'Etat en 2023. Nous n'en avons pas discuté au Conseil d'Etat, mais je crois que ça va dans le bon sens.

La Présidente. Je vous donne lecture de l'amendement de M^{me} la Députée Solange Berset à l'article 5 alinéa 5: *Le solde éventuel des fonds de protection civile communaux non utilisé dix ans après l'entrée en matière de la présente loi est affecté aux comptes de l'Etat, destiné à la protection civile cantonale.*

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Au vote, l'amendement Berset, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 79 voix contre 8 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR,

PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Muriith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Castella D. (GR, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

- > Modifié selon l'amendement Berset et la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 6, titre et considérants

Le Commissaire. La loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier. Elle va remplacer l'ordonnance d'urgence.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2657ss.

Projet de décret N° 33 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau du Village, sur le territoire de la commune du Pâquier¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 33 relatif à l'octroi d'un crédit de 624 000 francs de subventions pour le projet d'aménagement du ruisseau du village de la commune du Pâquier a été traité par notre Commission le 14 novembre dernier. Une vision locale, accompagnée des explications complémentaires apportées par M^{me} la Syndique, a permis à la Commission d'entrer en matière et de proposer au Grand Conseil l'acceptation de ce message. En effet, les importantes crues déjà enregistrées en 1928 et en 1968 ont provoqué d'importants dégâts au village. La carte des dangers naturels établie sur le secteur Miremont–Molésou englobe le ruisseau de la commune du Pâquier. En juin 2008, notre Commission a été informée, en même temps que la Commission des finances et de gestion, qu'une mesure d'urgence devisée à 880 000 francs a dû être engagée. La réalisation de pièges à bois a notamment permis la sécurisation du ruisseau, mais le gabarit de plusieurs ponts continue à poser un problème lors de la gestion des crues. L'objectif du projet réside dans les mesures de rehaussements de berges et de surélévation de la route d'environ 1,5 mètre. Par conséquent, lors de grandes crues, la route serait impraticable, en servant de corridor de crues. Cette mesure doit être accompagnée de protections ponctuelles installées sitôt le déluge annoncé. La présentation du projet par l'ingénieur cantonal et le chef de projet ont convaincu notre commission sur l'opportunité de cette réalisation. Elle précise toutefois que la carte des dangers doit être un outil de référence à l'élaboration des plans d'aménagement locaux. Pour conclure, la Commission des routes et cours d'eau vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Le ruisseau du Village qui traverse Le Pâquier prend sa source sur les pentes de la Chia à l'altitude d'environ 1300 mètres. Dans ces terrains peu perméables, le réseau hydrographique est extrêmement dense et ramifié. Le ruissellement superficiel des eaux météoriques accélère le processus d'altération de la roche générant ainsi de très nombreux glissements de terrain.

Plusieurs crues importantes ont été répertoriées dans le passé dont notamment celles de 1928 et 1968. Les eaux du ruisseau avaient débordé à l'intérieur du village de Le Pâquier causant des dégâts très conséquents. A la suite des crues de 1968, de nombreux barrages en bois et en béton ont été construits sur le ruisseau en amont du village afin de stabiliser le lit et les berges du ruisseau.

En 2002, les cartes de dangers naturels ont été établies. Malgré la présence de nombreux ouvrages de protection dans le bassin versant, une zone de danger a été identifiée sur la partie aval du village de Le Pâquier. Le danger provient du débordement du ruisseau à travers le village.

Cette situation de danger est dommageable et inacceptable.

Dès lors, la commune a décidé de lancer une étude pour étudier les mesures permettant de protéger le village. L'objectif de protection est de pouvoir faire transiter une crue se produisant en moyenne tous les cent ans sans dommage pour les infrastructures et habitations en dehors du corridor de crue. Le principal point faible a été rapidement mis en évidence au centre du village à la rupture de pente du ruisseau et sous un voûtage existant. La commune a demandé d'exécuter le réaménagement du ruisseau à cet endroit de façon anticipée conformément au projet d'ensemble, ceci afin de réduire rapidement le potentiel de danger.

Les mesures constructives sont décrites dans le message auquel je me permets de vous référer. Les coûts totaux de l'opération se montent à 2 368 156 francs dont 1 950 000 francs sont subventionnables. Le calcul du montant de la subvention cantonale est décrit en détail dans le message. Au total, la subvention cantonale demandée s'élève à 624 000 francs soit 32% des coûts subventionnables sur 1 950 000 francs.

Le Conseil d'Etat vous invite donc à adopter ce projet de décret, à entrer en matière et à accorder cette subvention sollicitée par la commune de Le Pâquier pour l'aménagement de ce ruisseau.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Représentant du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je n'ai aucun intérêt particulier par rapport à ce dossier. Cependant, ne sachant pas s'il était voulu de la part du Conseil d'Etat, mais suite à la discussion concernant la protection civile, je voudrais tout de même signaler un enjeu très important entre les deux messages.

¹ Message pp. 2661ss.

Comme cela a été indiqué dans le message, photos de ruisseaux débordants à l'appui, des habitations ont dû et devront être évacuées à cause du danger. C'est pour cela que j'aimerais évoquer le message N° 33. Selon ce message, le bassin versant mesure 1,47 km² donc 1,47 million de m². Je vous laisse imaginer que lors d'un orage, on peut s'attendre à voir tomber 10 millimètres de pluie en l'espace de cinq à dix minutes, cela donne 10 litres par m². Or, la quantité totale peut atteindre septante à huitante millimètres en peu de temps. Vous aurez vite fait le calcul de la quantité d'eau qui peut tomber en peu de temps.

Il est de notre devoir de protéger la population de ce village et même les habitations proches du ruisseau. L'être humain est attiré par l'eau et cela malgré les dangers potentiels. Il est donc important de relever le rapport liant les deux messages précédents. Les dégâts peuvent être catastrophiques, et pour cela il est nécessaire de déployer des mesures de protection adéquates.

Je vous invite alors à soutenir le projet de décret, comme vous le demande le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Bonny David (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a étudié avec une grande attention le message numéro 33.

Sans être alarmistes et à une toute autre échelle, nous avons déjà connu des situations de crue dramatiques dans notre pays, nous avons certainement toutes et tous en mémoire la terrible crue de septembre 1993 qui frappa la ville de Brig.

Après des chutes de pluies abondantes, alluvions et bois charriés ont commencé à s'accumuler au pont de Brig provoquant un embâcle au goulet d'étranglement. La rivière est alors sortie de son lit et a déposé des mètres d'épaisseur de boue et de pierres. Par la suite, d'importantes mesures ont été prises afin de prévenir une telle catastrophe aussi bien dans la zone du bassin versant que dans le village avec par exemple le relèvement des murs du canal et l'aménagement d'un nouveau pont automatique. Evidemment, toute proportion gardée, Le Pâquier n'est pas Brig, et Le Pâquier ne connaîtra pas cette grande catastrophe qu'a vécu Brig. Mais la situation pourrait être jugée analogue concernant la problématique de son cours d'eau et des travaux à réaliser. En effet, la dénivellation est forte, près de six-cent mètres d'altitude, ce n'est pas rien pour un ruisseau. De plus, le canal, les digues et les points existants semblent insuffisamment efficaces pour résister à une crue violente et pourraient, selon les experts, créer ces goulets d'étranglement. Il y a d'ailleurs déjà eu dans le passé des inondations exceptionnelles dans ce village. Pour s'en

prévenir, des ouvrages ont été et seront encore réalisés dans le bassin versant et dans le village, comme par exemple un meilleur calibrage du canal et l'amélioration de certaines passerelles, afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, ces goulets d'étranglement synonymes de débordements et d'inondations.

Pour ces raisons et pour des questions de sécurité évidentes, il est important d'achever maintenant le travail déjà démarré de manière anticipée. Le groupe socialiste émet cependant deux remarques importantes:

1. La commune doit faire attention à ne pas accepter des constructions dans des zones qui pourraient être inondées en cas de fortes crues, c'est aussi dans l'intérêt des propriétaires et des locataires. Selon la carte des dangers, certaines parcelles se trouvent sur des zones dites de danger modéré ou faible. Modéré ou faible, certes, mais danger tout de même. Il ne serait pas raisonnable de revenir dans quelques années pour demander d'améliorer le dispositif de protection que nous cautionnerons tout à l'heure; celui-ci apparaissant aujourd'hui comme la solution la meilleure et la plus complète. Il n'y aura pas de raison d'y revenir. Le SeCA va aussi être très vigilant pour les autorisations de construire. Il ne s'agit pas d'empêcher le développement, bien au contraire, mais de tenir compte des dangers potentiels liés aux crues.
2. Cela concerne le montant que nous voterons toute à l'heure. Ce dernier ne doit pas être dépassé. Nous avons obtenu les garanties nécessaires en commission; nous exigeons donc qu'elles soient appliquées. Nous souhaitons vivement que les travaux puissent s'achever dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de tous et en particulier dans celui des habitants de cette charmante et belle commune du district de la Gruyère.

Pour conclure, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et votera le décret à l'unanimité. Il vous invite à en faire de même.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). L'entrée en matière concernant le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention cantonale pour le projet d'aménagement du ruisseau du village de la commune du Pâquier a suscité un grand débat au sein du groupe UDC. Le fait que la moitié de l'investissement soit déjà effectué avant que le Grand Conseil ne puisse se prononcer a irrité notre groupe. Bien sûr, les graves erreurs qui ont été commises dans l'aménagement du territoire de cette commune, malgré les inondations qui se sont produites en 1968 et durant les années 1928 ou 1930 avec des photos à l'appui... Les services de notre canton, les auto-

rités communales de l'époque, les bureaux d'aménagement du territoire et de protection de la nature ont donné l'autorisation d'aménager des zones à construire dans des zones inondables. Aujourd'hui, nous devons même racheter à ces propriétaires du terrain pour construire une digue pour les protéger. Une école a même été construite il y a 20 ou 30 ans en dessous, dans un endroit dangereux et inondable qui a nécessité le surélévage du centre du village et la construction d'un mur de protection, travaux compris dans le présent décret et déjà réalisés. La majorité du groupe ne peut pas accepter une si mauvaise gestion et la prise en charge des conséquences par l'ensemble des contribuables, alors qu'on constate également une mise en zone dans un secteur à faible risque, c'est vrai, mais qui nous fait du souci pour l'avenir. Avec ces différents éléments, la majorité du groupe refusera l'entrée en matière de ce décret. A titre personnel, je voterai cette entrée en matière.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau du village, le Pra Melley, au Pâquier. Le Pâquier, ce joli petit village au pied du Moléson, sa charmante syndique, mais son ruisseau capricieux, un ruisseau qui sort régulièrement de son lit et s'étale autour des maisons et des commerces du village. Notre groupe relève la nécessité d'aménager ce ruisseau traversant le village afin d'écartier les dangers potentiels consécutifs à un débordement du ruisseau provoqué par une situation de crue. Suite à l'établissement des cartes de dangers naturels en 2002 et afin de réduire le potentiel de danger, la commune a décidé de réaménager de manière anticipée certains ponts, certaines passerelles ainsi que le centre du village, point faible du secteur. Cette étape a été réalisée en 2010. La deuxième étape projetée consiste en divers autres aménagements. Lors de la vision locale, la Commission des routes et cours d'eau a été tout de même surprise de constater une zone de villas en rive de ce ruisseau, zone construite dans les années '80, donc après les grandes crues de 1968, mais avant l'établissement des cartes de dangers naturels. Néanmoins, cette remarque ne doit en aucun cas remettre en cause la nécessité de sécuriser les abords de ce ruisseau, qui s'étend sur une longue distance et ne peut passer ailleurs qu'au centre de ce village. Le groupe PLR soutient ce décret et vous prie d'en faire de même.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich habe keine Interessenvertretung.

Die Natur kennt keine Grenzen. Mit grosser Aufmerksamkeit hat unsere Fraktion die Botschaft Nr. 33 besprochen und ist einstimmig für Eintreten mit folgender Begründung.

Bei diesem Projekt handelt es sich um die Fertigstellung der Bauetappen. Die Bauetappe I wurde bereits 2010 realisiert und mit der Etappe II will man das Dorfzentrum von Le Pâquier vor Hochwasser schützen. Für unsere Fraktion ist das Ausbauprojekt in Le Pâquier eine Notwendigkeit und eine Sicherheit für den Menschen und die angrenzende Landschaft. Wir begrüßen die Äusserungen, denn dieses Projekt hat keinen Einfluss auf die Kostenaufteilung zwischen dem Staat und der Gemeinde.

Mit dieser Bemerkung unterstützt unsere Fraktion das Dekret einstimmig.

Le Rapporteur. Tout d'abord, je remercie tous les intervenants qui ont, au nom de leur groupe, porté aux trois quarts le rendez-vous de l'entrée en matière. On constate qu'un groupe ne souhaite pas entrer en matière, mais tout de même, permettez quelques commentaires. Tout d'abord pour remercier M. le Commissaire d'avoir donné des précisions techniques sur l'origine des crues ainsi que les zones de danger inacceptables pour ce village. Divers députés ont notamment souligné la nécessité d'établir des plans d'aménagement locaux en tenant compte du plan des crues. Mais comme chacun et chacune le sait, le plan des crues est arrivé après les constructions, et des crues qui n'ont pas forcément eu lieu seulement dans ce village, mais dans d'autres aussi, et construits sur des terrains un petit peu hasardeux. Toutefois l'Etat se doit ou nous nous devons de rectifier le tir et puis cela passe aussi par certains engagements, notamment financiers. Sur ces paroles, encore une fois merci à tous les groupes qui entrent en matière.

Le Commissaire. Je remercie les députés qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière sur ce projet. C'est effectivement un projet qui a pour objectif d'apporter une sécurité supplémentaire dans la commune du Pâquier, que ce soit pour les habitants ou pour les objets mobiliers. Je précise que l'exécution anticipée de ces travaux a été faite à la demande de la commune avec l'accord du Conseil d'Etat. La Commission des finances et de gestion a été informée et la Confédération a également donné son accord. S'agissant des critiques qui sont formulées par une majorité du groupe UDC sur l'aménagement de cette zone, je relève effectivement que les cartes des dangers naturels ne datent que de 2002 alors que l'aménagement du quartier date des années '80 – certes après la crue. Cet aménagement est certainement en soi regrettable sous l'angle de la sécurité et des mesures préventives, mais je crois qu'il serait faux aujourd'hui de punir la commune du Pâquier, ses habitants, en refusant des mesures de sécurité qui sont indispensables pour la population. Il faut également prévenir des dommages et des dégâts pour les objets

immobiliers. Je profite de l'occasion pour dire que régulièrement la DAEC est mise sous pression par des requérants, des architectes ou des communes, je le disais d'ailleurs hier, pour échapper aux contraintes de préavis parfois négatifs de certains services et en particulier pour ceux qui ont trait à la prévention dans le cadre des crues et on a ici un exemple concret du risque que peut encourir une commune, respectivement ses habitants, si l'on ne met pas en œuvre ces mesures de protection. Et je le dis aussi comme ancien président de la Commission cantonale des dangers naturels où on a vu dans ce canton plusieurs exemples de communes qui ont été touchées par des crues et évidemment on est toujours plus intelligents après coup, mais je crois que la responsabilité du politique c'est aussi de prévenir ces dangers, de prévenir ces dégâts pour les objets mobiliers et surtout ces atteintes pour la population. C'est avec ces considérations que je vous invite à soutenir cette entrée en matière.

- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 74 voix contre 9 et 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP),

Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

Lecture des articles

Art. 1

- > Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. L'article 2 fixe le pourcentage du montant de la subvention pour la commune du Pâquier depuis l'Etat.

Le Commissaire. Je précise également que le montant maximum de la part cantonale de subventions s'élève à 624 000 francs, montant qui ne pourra pas être dépassé même si le coût des travaux devait être plus élevé.

- > Adopté.

Art. 3

Le Rapporteur. L'article 3 fixe les engagements de la commune du Pâquier.

- > Adopté.

Art. 4, titre et considérants

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener

Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Peiry (FV, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

—

Motion M1134.11 Christa Mutter/Louis Duc (faciliter l'emploi des transports publics pour les familles et les jeunes)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Notre motion demande des mesures en faveur des familles et des jeunes pour leur faciliter l'utilisation des transports publics, notamment un rabais familial sur les abonnements Frimobil, ceci pour trois raisons, que je vais brièvement évoquer: social, aménagement et finances publiques. La démographie du canton, vous le savez, nous l'avons entendu ici, doit être maîtrisée. Pour mieux canaliser le développement territorial, il a été décidé de renforcer les transports publics mais encore faut-il les utiliser. Et là, le meilleur public cible, ce sont les jeunes avant qu'ils n'achètent une voiture. Nous avons démon-

tré dans notre motion que les abonnements Frimobil sont trop chers pour des familles avec plusieurs enfants. Ainsi, un abonnement Bulle-Fribourg pour enfant coûte plus que l'abonnement général CFF pour enfant valable dans toute la Suisse. Il coûte même plus du double si l'enfant peut profiter du rabais familial CFF. Avec plusieurs enfants dans la famille, il est, pour des familles qui ne sont pas aisées, vraiment très difficile de financer des abonnements pour leurs adolescents. Si on n'habite pas dans une zone comme la ville de Fribourg, c'est très rapidement quelques milliers de francs par année. Je précise qu'il n'y a aucun rabais pour l'achat de plusieurs abonnements Frimobil. La responsabilité de cette politique et de son financement incombe au canton. Dans ce sens, c'est clair que la réponse du Conseil d'Etat nous déçoit fortement et elle énumère juste quelques mesures lacunaires actuelles. Il y a les billets combinés bus – match de Gottéron, certes c'est une idée louable, mais comme il n'y a pas beaucoup de matchs, cela reste une mesure très lacunaire. La carte parents des CFF, qui demande qu'on accompagne son enfant est une solution jusqu'à 9 ans, environ, peut-être jusqu'à 10 ans, mais après, nos rejets pensent que «c'est la honte de se faire accompagner tout le temps» et les parents ont aussi d'autres choses à faire. Le Conseil d'Etat trouve suffisant qu'un quart des communes finance l'abonnement pour les élèves du cycle d'orientation. Que font les familles qui ont le malheur d'habiter dans les trois quarts restants du canton. L'expérience de tous les jours autour de moi, c'est celle des parents qui conduisent leurs adolescents au sport, à la musique, car plusieurs abonnements coûteraient trop cher. Il y a aussi un argument qui est défendu par la direction des TPF, c'est l'argument du financement des TPF et surtout du financement public. A moyen terme, le canton sera financièrement gagnant si il y a un rabais familial ciblé. Aujourd'hui, Fribourg est pénalisé sur ce point. Les subventions fédérales pour le trafic régional fribourgeois sont réduites à cause du mauvais taux de couverture des transports publics. Les cantons gagnants sont ceux qui accordent des subventions ciblées à une partie de la clientèle, ils augmentent ainsi l'occupation moyenne des bus et des trains sur leur territoire. C'est ce taux de couverture moyen des transports publics qui constitue le critère décisif pour le calcul des subventions de la Confédération, donc Fribourg a tout intérêt à faire des subventions ciblées pour augmenter la clientèle des transports publics. A moyen terme, le canton sera gagnant. C'est pour ces raisons sociales, pour les familles mais aussi pour les réseaux, en faveur du développement de notre canton, que je vous prie de soutenir notre motion.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Je n'ai pas d'intérêt particulier. Par cette motion, les députés Mutter et Duc demandent que l'Etat prenne des mesures afin de faciliter le recours aux

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC p. 1773; réponse du Conseil d'Etat le 23 octobre 2012, BGC p. 2747.

transports publics par les familles et les jeunes. Les motionnaires demandent aussi de l'inscrire dans la loi sur les transports. La motion populaire MV1509.10 des jeunes socialistes fribourgeois demandait déjà la gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg. Là le Conseil d'Etat a déjà répondu à la question de la gratuité.

Seit Dezember 2006 verfügt der Kanton Freiburg über den Tarifverbund Frimobil. Dieses vereinfachte Tarifsystem ermöglicht eine erleichterte Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel und hat sich bis heute gut bewährt. Seither wurden neue Angebote eingeführt, um die Umgebung von Bern und Lausanne noch optimaler bedienen zu können. Des Weiteren ist der Staatsrat bestrebt, den Tarifverbund Frimobil weiterzuentwickeln, damit vermehrt Kombiangebote möglich werden.

Was die Familien anbelangt, kann gesagt werden, dass die Transportkosten für Jugendliche, die eine Orientierungsschule besuchen, von der öffentlichen Hand bezahlt werden. Es muss auch erwähnt werden, dass die Einführung der RER Fribourg/Freiburg eine positive Entwicklung des öffentlichen Verkehrs im Kanton Freiburg darstellt.

Aus all diesen Gründen empfiehlt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, die Motion abzulehnen.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Dans sa très large majorité, le groupe socialiste défendra cette motion, car elle va selon nous dans le bon sens. Cette motion des députés Mutter et Duc donne pour mission à l'Etat de veiller à ce que les communautés tarifaires et les entreprises de transport public accordent des rabais progressifs aux familles détenant plusieurs abonnements, comme cela se pratique aux CFF. A ce propos, j'ai pu faire un petit calcul relativement parlant. Imaginons une famille de deux parents et deux enfants qui ont entre 20 et 25 ans (les enfants évidemment) et qui sont encore aux études. Ces derniers se rendent de Bulle à Fribourg avec le RER Fribourg-Freiburg et donc doivent acheter un abonnement annuel de 7 zones et plus. Cette famille va devoir payer deux abonnements adulte à 2079 francs chacun et deux abonnements enfant à 1566 francs chacun, ce qui coûtera à notre petite famille 7290 francs pour une année. Si cette famille décide de prendre l'abonnement général des CFF, elle payera deux abonnements adulte à prix différencié, 3350 francs le premier et 1900 francs le deuxième, et deux abonnements jeunes à prix préférentiel, car à l'intérieur de la famille, à 830 francs chacun, ce qui reviendra à notre famille à payer 6910 francs pour une année, à la place de près 11 500 francs si les CFF appliquaient la même politique tarifaire que

Frimobil. Cela revient à dire que, pour cette famille, il serait moins cher de prendre des abonnements généraux pour aller de Bulle à Fribourg que de prendre l'abonnement annuel Frimobil à moins bien sûr que ces gens n'optent pour leur véhicule privé. M. le Commissaire, qu'avez-vous à répondre sur ces chiffres? D'ailleurs M. le Président du gouvernement n'a-t-il pas dit hier dans ce plénum que le renforcement des transports publics est une priorité pour cette législature? D'autant que dans votre programme gouvernemental de législature, le Conseil d'Etat, en page 15, précise que l'amélioration en offres des transports publics permettra de répondre de manière responsable aux besoins de la mobilité et cela dans le respect des principes de développement durable. Le développement durable n'est pas un simple mot à la mode, mais il reflète la volonté de prendre en compte trois aspects d'une problématique, à savoir les aspects environnementaux, économiques mais aussi les aspects sociaux. En répondant favorablement à la motion de nos collègues députés, nous irions dans le sens d'un vrai développement durable des infrastructures de transport public en permettant aux Fribourgeois et Fribourgeoises de pouvoir bénéficier de tarifs attractifs qui inciteront vraiment nos concitoyens à utiliser ces infrastructures très bénéfiques de transport public.

Dans votre réponse à la motion de nos collègues, vous dites que certaines communes aident les jeunes et les étudiants jusqu'à 25 ans, alors pourquoi est-ce que l'Etat ne pourrait pas inciter les TPF à appliquer une politique tarifaire égale pour tous les citoyennes et les citoyens de ce canton en proposant des différenciations dans les chiffres et ce surtout pour les familles et les jeunes? Pour conclure, je souhaite rebondir sur ce que dit le message du Conseil d'Etat dans sa conclusion. Le Conseil d'Etat est d'avis que les usagers des transports publics doivent contribuer pour une part au financement des prestations. Mais ne le font-ils pas déjà en partie par leurs impôts? De plus, offrir aux citoyens une politique incitative de tarifs ferait en sorte que ces derniers utilisent ces infrastructures et cela permettra réellement de diminuer l'impact du transport individuel motorisé dans la mobilité de notre canton. C'est sur ces considérations, que je vous recommande d'accepter la motion des députés Mutter et Duc.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Motion nimmt ein altes Thema auf, das wir, wie Kollege Jendly schon gesagt hat, schon einmal diskutiert haben mit der Unentgeltlichkeit für Jugendliche. Ich denke, es ist nicht am Grosse Rat, in die Preispolitik der Verkehrsbetriebe einzugreifen. Wenn es so ist, dass das Generalabonnement teurer ist als dasjenige der SBB, ist es an diesem Verkehrsbetrieb, dies zu korrigieren, da sie ja die Leute auf ihrem Netz haben wollen.

Aus diesen Gründen lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion grossmehrheitlich ab.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt des arguments des motionnaires demandant de faciliter l'emploi des transports publics auprès des familles et des jeunes. Nous estimons que tendre vers la gratuité des billets n'est pas la solution pour favoriser l'emploi des transports publics, mais, au contraire, c'est bien l'efficacité de ceux-ci – donc des transports publics – qui incitera le plus grand nombre de futurs utilisateurs. Des horaires performants, une vitesse commerciale améliorée, une complémentarité des moyens de transport apporteront de vraies solutions aux défis à venir en matière de mobilité. En cette période qui s'annonce plus difficile pour nos finances cantonales, nous n'avons pas les moyens de cette fausse bonne idée. Utilisons les deniers publics d'abord pour rendre nos transports publics plus performants. A titre personnel, ayant entendu mon collègue Gasser, je crois que, dans certains cas, il serait plus judicieux d'acheter un vélo électrique, ce serait moins cher et ça dure plusieurs années. Sur ces considérations, notre groupe rejette à l'unanimité cette motion et vous demande, chers collègues, d'en faire de même.

Schafer Bernhard (*ACG/MLB, SE*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertretender Direktor an der OS Plaffeien und bin in dieser Funktion auch für Fragen des Transports mit dem öffentlichen Verkehr zuständig.

Mit Interesse haben wir das Anliegen der Motionäre für einen erschwinglichen und attraktiven öffentlichen Verkehr gelesen. Es ist in der Tat so, dass etwas, was gut ist, auch etwas kosten darf und bestimmt nicht unentgeltlich sein darf. Auch wenn im Ausbildungsverkehr der Anteil der öffentlichen Verkehrsmittel über 63 Prozent ausmacht, bedeutet dies noch lange nicht, dass Jugendlichen keine zusätzlichen Rabatte gewährt werden sollen. Alle Anstrengungen von Frimobil, mit den Tarifverbunden Mobilis und Libero neue Angebote einzuführen, sind begrüssenswert. Ich bin den OS-Gemeindeverbänden dankbar, welche ihren Schülerinnen und Schülern Jahresabonnemente für einen bestimmten Perimeter mit der Hilfe des Kantons finanzieren, wie dies beispielsweise der Greyerzbezirk oder auch der OS-Verband Saane-Land tätigen – Beispiele, denen auch andere Verbände folgen dürften und sollten. Damit lässt sich der immense Aufwand der Schulsekretariate bei der Organisation und Bestellung der Billette bei den verschiedenen schulischen Anlässen ausserhalb des Schulhauses wie beispielsweise Skitage, Herbstausflüge usw. reduzieren.

Es ist korrekt, dass der Kanton Freiburg mit der Einführung der RER grosse Investitionen in den öffentlichen Verkehr tätigt. Davon profitieren aber längst nicht alle. In seiner Stellungnahme betont der Staatsrat die vielen verschiedenen Ermässigungen, welche es momentan für Jugendliche gibt, wie der 25 Prozent-Rabatt auf den Strecken, Frimobil-Abos, die Junioren- und Enkelkarte, das Gleis-7-Abo der SBB, welches – für mich unverständlich – auf dem städtischen Streckennetz nicht gültig ist. Es ist in der Tat so, dass auch bei den Libero-Jahres-Abos zwischen dem Erwachsenen und dem Jugendlichentarif nur ein 25-Prozent-Rabatt gewährt wird.

Ich frage mich aber, wie es möglich ist, dass Mobilis, der Tarifverbund um Lausanne, einen Rabatt von 39 Prozent gewähren kann. Ich nehme als Beispiel ein 7-Zonen-Abo von Mobilis, beispielsweise Lausanne–Vevey, welches für Jugendliche bis zum 8. Dezember dieses Jahres 1188 Franken und für Erwachsene 1940 Franken kostet, sprich eine Differenz von 752 Franken oder 39 Prozent. Im Vergleich dazu kostet das 7-Zonen-Abo von Frimobil, Freiburg–Bulle beispielsweise, für Jugendliche 1566 Franken und für Erwachsene 2079 Franken, sprich eine Differenz von 513 Franken oder 25 Prozent. Hier möchte ich insbesondere die grosse Differenz beim Juniorentarif von 378 Franken für die gleiche Anzahl Zonen hervorheben.

Für mich besteht also Handlungsbedarf und ich darf Sie bitten, auch im Namen der Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses, die Motion meiner Fraktionskollegin und meines Fraktionskollegen zu unterstützen.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'avais pas prévu d'intervenir mais après la discussion, j'aimerais quand même rappeler deux, trois choses. On nous parle dans le message, dans la réponse du Conseil d'Etat, du RER. Monsieur le Député Wicht conseille à celui qui veut des rabais d'utiliser un vélo électrique, mais je crois qu'il faut rappeler que, dans notre canton, il y a encore beaucoup de petits villages éloignés. Ces régions périphériques n'ont pas les moyens d'utiliser souvent le RER. Ils sont peut être trop éloignés pour aller en vélo électrique. De Jaun à Fribourg, c'est peut-être un peu éloigné en vélo électrique et je crois que l'exemple donné par notre collègue Benjamin Gasser est assez parlant. Un abonnement de parcours est plus cher qu'un abonnement CFF pour une famille, bien que j'aie vu dans les médias ce matin qu'il semble que les CFF vont augmenter leur abonnement annuel, je crois quand même que la situation actuelle n'est pas si satisfaisante. A ce sujet, la motion de nos collègues Mutter et Duc n'est pas si contraignante que ça, elle demande de mettre en place des tarifs préférentiels pour les familles. Je

crois qu'on doit soutenir les familles et à ce sujet, une minorité du groupe UDC va soutenir cette motion.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mes intérêts particuliers: j'habite une région périphérique. Vous m'autoriserez en tant que motionnaire à me faire le porte-parole de toutes les régions périphériques. Loin, très loin des grands centres d'étude, de formations diverses, de pôles privilégiés, où se déroule l'essentiel des activités décisionnelles de notre canton. Un petit tour de ces régions où des milliers de jeunes en formation doivent chaque matin accomplir des parcours de combattants pour rejoindre ces grands centres. Un bout en voiture, un bus, un train et j'en passe dans des conditions parfois épouvantables. Le retour, le soir à la maison, à des heures souvent impossibles. Je sais ce que je dis. Ce qui m'interpelle en priorité, c'est finalement le porte-monnaie qui est mis à contribution. Familles nombreuses, jeunes en formation, c'est vingt francs par ci, c'est vingt francs par là. C'est tous les matins, en plus c'est encore et je le confirme, c'est le repas de midi qui s'ajoute, c'est finalement des contraintes que ne connaissent pas les riverains proches de nos écoles, de nos gymnases, de nos universités. Je n'en veux pas aux gens de Beaumont, de Villars-sur-Glâne, de Granges-Paccot, de Givisiez, de la Rue du Bourg, absolument pas, mais ces gens-là n'ont pas les contraintes que certains ont. Vous habitez Im Fang, Cerniat, Lugnorre, Fräschels, Portalban, Cheiry, Ecublens, Granges, Lessoc ou Montbovon, c'est le lever plus que matinal, c'est le porte-monnaie à remettre en état, c'est encore le repas de midi, comme je l'ai dit tout à l'heure, que certains transportent dans leur gamelle pour éviter de porter un coup d'assommoir supplémentaire aux frais de la journée. Je le confirme, je l'ai vu ces jours derniers. Des jeunes, que j'ai menés en voiture, avaient une gamelle où ils avaient une poignée de riz pour le dîner parce qu'ils avaient à disposition un micro-ondes, un micro-ondes dans un institut de Fribourg, mais finalement cela se passe. Ecoutez, c'est cela, le lot de tous les usagers qui affluent de nos campagnes et de nos montagnes vers ces grands lieux de formation.

Parlons des moyens des parents, qui peuvent varier de un à cent. Vous savez, entre un salaire de conseiller d'Etat et celui d'un ouvrier chez Elsa ou chez Morandi à Corcelles, je crois qu'il y a une sacrée différence... Je vais vous citer une anecdote, on arrive en fin de session. J'ai fait partie, il y a passé vingt ans, d'une commission qui mettait en place le statut du personnel de l'Etat. Je militais à l'époque dans un parti PAI, j'étais sous le crucifix. On avait eu à cette occasion un défilé de prestations qui étaient allouées à nos hauts magistrats du canton, je dis bien à nos hauts magistrats du canton. Et, à l'époque, le commissaire du gouvernement était M. Morel. J'avais été estomaqué de voir qu'il y avait dans ce que l'on

donnait une certaine royauté, une contribution d'aide au ménage. J'avais posé la question, «mais M. Morel qu'est-ce que cela veut dire?» Il m'a répondu «on a des magistrats, des conseillers d'état, des préfets, vous savez, ils doivent changer de chemise assez souvent, etc. Ils ont des vacances où ils ne peuvent pas toujours se présenter avec le même complet, cela donne des contraintes supplémentaires et on leur verse un montant», à l'époque cela représentait 300 francs. Dans ce cas-là la sollicitude jouait. J'ai répondu «je pense qu'un fromager du fond de la Gruyère ou un paysan de la Broye qui se lève à 4 heures du matin, celui-là doit changer de chemise beaucoup plus souvent qu'un conseiller d'Etat.» Je voulais quand même vous le dire, M. Ropraz, c'est pour vous dire la sollicitude qu'on a pour certains et la pingrerie qu'on a pour d'autres. Je vous souhaite simplement de soutenir la motion.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. La motion déposée par les députés Mutter et Duc poursuit les objectifs louables de rendre les transports publics plus attractifs auprès des jeunes et de répondre à leurs besoins en matière de mobilité. M. le Député Duc, je vous le dis en toute amitié, j'apprécie votre verbe haut en couleur. Vous arborez une magnifique barbe, mais je dois vous dire, actuellement dans le contexte financier, le Conseil d'Etat n'a pas les moyens de raser gratis. Le Conseil d'Etat salue votre démarche mais considère toutefois que l'inscription dans la loi de votre proposition sur les transports n'est pas adéquate. En effet, comme le Conseil d'Etat vous l'a exposé dans sa réponse, les statistiques mettent en évidence déjà maintenant que les transports publics sont d'ores et déjà le mode de déplacement privilégié par les jeunes dans le cadre de leur formation et que leur niveau d'attractivité auprès de cette catégorie de population est donc élevé. Les TPF ont été consultés aussi sur cette question, ils sont du même avis que plusieurs études qui démontrent que le coût du titre de transport public n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation pour les jeunes et que la qualité de l'offre constitue un élément autrement plus déterminant. Des investissements importants ont ainsi été consentis afin de renforcer le réseau cantonal des transports publics et d'autres suivront, vous le savez, dans les prochaines années.

Les bénéfices de ces améliorations profiteront ainsi à l'ensemble de la population. J'ai aussi beaucoup de compréhension pour les régions périphériques, mais ces régions périphériques attendent aujourd'hui plutôt un développement des prestations que des rabais pour les jeunes. Rappelons également que les transports publics régionaux ne sont financés aujourd'hui qu'à 35% par les voyageurs alors que les coûts restants sont couverts par les pouvoirs publics. Par conséquent, la baisse des recettes Frimobil engendrée par

l'acceptation de cette motion se traduirait par un manque à gagner dont la prise en charge incomberait immanquablement à la collectivité. Nous avons procédé à certaines estimations même si il est difficile de tirer une statistique, mais en partant de l'idée qu'un rabais de 40% serait fait ou que plutôt 40% des enfants seraient concernés par une baisse tarifaire, cela impliquerait une baisse de recettes Frimobil de plus de 2 millions de francs. 2 millions de francs qu'il s'agirait donc de prendre en charge par les collectivités publiques. Quoiqu'il en soit, les jeunes bénéficient à l'heure actuelle, de différentes offres préférentielles, que nous n'allons pas détailler ici mais qui permettent notamment aux enfants de se déplacer gratuitement tout au long de leur scolarité obligatoire entre leur domicile et l'établissement scolaire.

Le Conseil d'Etat considère que, dans le cas d'éventuelles mesures supplémentaires, celles-ci devraient s'adresser spécifiquement aux ménages les plus précarisés, y compris à ceux n'ayant qu'un seul enfant. Or, contrairement aux dispositions prévues par la loi sur les impôts cantonaux directs, la motion des députés Mutter et Duc ne permet pas à ces familles de bénéficier des avantages proposés. Enfin, il ne me paraît pas inutile de souligner que, bien que l'offre proposée par les CFF se trouve être dans des cas particuliers plus avantageuse pour une famille, ce constat ne se vérifie qu'à partir d'un seuil élevé, à savoir l'achat d'au moins un abonnement général adulte valant plus de 3500 francs à partir du 9 décembre. Or, les rabais octroyés aux jeunes et aux aînés lors de la conclusion d'abonnements Frimobil s'appliquent en revanche dès le premier achat. Compte tenu de ces arguments développés et au vu de la situation financière du canton de Fribourg, que nous avons largement débattue hier, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 49 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Rapport N° 34 sur le postulat P2066.10 Michel Buchmann/ Benoît Rey (solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER- trafic routier)¹

Discussion

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je remercie le Conseil d'Etat de nous avoir fourni ce rapport. Même si celui-ci nous laisse sur notre faim, quant à la question posée, à savoir: solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier; il est vrai qu'il s'agit ici d'un postulat. Il a le mérite, toutefois, de mettre une hiérarchie parmi les quelques 245 passages à niveau du canton de Fribourg.

Je retiens les deux axes essentiels à considérer dans le traitement de ces passages à niveau:

1. d'abord l'aspect sécuritaire;
2. puis l'aspect économique, c'est à dire celui de la fluidité du trafic.

¹ Texte du rapport pp. 2692ss.

Pour l'aspect sécuritaire, je relève avec satisfaction que le Conseil d'Etat fixe la sécurité des passages à niveau comme l'une de ses préoccupations majeures. Il est important que le canton soit moteur sur le sujet, tout particulièrement là, bien sûr, où il est directement concerné: comme propriétaire de routes, mais également dans les autres cas, puisque, somme toute, il est aussi propriétaire majoritaire des Transports publics fribourgeois.

En matière de sécurité, le canton doit jouer bon élève. Or, le délai fixé par la Confédération arrive bientôt à échéance, après avoir déjà été une fois prolongé. J'aurais souhaité mieux connaître la situation en ce qui concerne l'état actuel et ce qui reste à faire. Et, c'est une question: jusqu'à quand est-ce qu'on va tenir le délai, fixé par la Confédération, pour assainir les passages dangereux?

Concernant l'axe économique, le tableau de la page 6 présente une démarche intéressante et correcte. Celle de donner la priorité aux passages à niveau qui rencontrent à la fois le plus grand trafic ferroviaire et le plus grand trafic routier. Cette analyse a le mérite de cadrer les demandes et de fixer des priorités dans les projets. Par contre, en fonction de la présentation de ce tableau, que l'on peut diriger un peu comme on veut, d'autres passages à niveau pourraient être prioritaires en plus de celui de Givisiez. Je vous signale donc le tableau de la page 6, où l'on voit qu'il est divisé en quatre parties. On aurait pu, peut-être, oublier la partie de droite et on se serait rendu compte que l'axe médian serait décalé vers la gauche ou alors, les quinze minutes fixées pour bien séparer le tableau, d'où viennent-elles? Sont-elles arbitraires ou pas? Car si l'on fixe dix minutes, on se rend compte qu'il y a toute une série d'autres passages à niveau qui deviendraient alors prioritaires.

Quant à la conclusion du message, on ne peut pas dire que l'on fait un pas de géant et que ce postulat nous enrichit sur le sujet. La sécurité est prioritaire, oui, on aurait douté d'entendre autre chose de la part du Conseil d'Etat, et les passages à niveau difficiles, posant les plus gros problèmes, devront attendre la deuxième phase. Ce qui donne lieu à ma deuxième question: finalement, c'est quoi et c'est quand, cette deuxième phase?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Tout d'abord, j'annonce mes intérêts en la matière. Je suis employé auprès des CFF et membre de la Commission consultative des transports.

Le groupe socialiste a analysé avec minutie et intérêt ce rapport n° 34 et sa réflexion est la suivante. La loi fédérale sur

les chemins de fer et son ordonnance sont claires et elles indiquent que, d'ici au 31 décembre 2014, tous les passages à niveau doivent être mis en conformité. A la lecture de ce rapport, on constate qu'il reste encore passablement de travail, mais que ce dernier, malheureusement, n'est pas chiffré précisément, ce qui est inquiétant au vu des perspectives financières cantonales. D'autre part, on peut s'étonner que les statistiques des charges moyennes de trafic ne soient disponibles que pour 11% des routes, ce qui représente en fait les routes cantonales, alors que 46% des passages à niveau touchent des routes communales et 42% des routes privées. Mais, M. le Commissaire du gouvernement, ce postulat ne demande pas l'étude de l'assainissement des passages à niveau situés sur le canton de Fribourg; il demande de résoudre le problème des croisements RER-traffic routier. Or, bien que l'état d'assainissement des passages à niveau est intéressant, ce rapport ne l'est, si on se rapporte à son titre, qu'à partir de la page 5 sur 7 pour la partie francophone. Ensuite, pour un rapport direct avec l'objet des postulants, seul le petit chapitre 4 s'y rapporte et il ne démontre pas de résolution du problème comme demandé dans le postulat. L'aberration de ce rapport, c'est qu'on peut lire au début du dernier alinéa du chapitre 1 «Introduction», en page 1: «L'objectif de ce rapport est de rendre compte de l'état actuel et futur des passages à niveau du canton de Fribourg, ainsi que de leur incidence sur la fluidité du trafic.» Quel rapport, M. le Commissaire du gouvernement, avec le postulat voté par ce parlement et qui demande des solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier? En consultant ce rapport, après le tableau du chapitre 3.1. «Fréquentation routière», on se serait attendu à ce que l'on nous ébauche une partie de résolution du problème, pour au moins les huit passages à niveau mis en rouge dans ce tableau. Or, seul le passage de Givisiez est approché vaguement.

Nous sommes déçus de ce rapport. Nous nous attendions à un travail de recherche de solutions. Or, nous tenons entre les mains un travail de statisticien. Les statistiques sont une aide à la décision, mais pas une résolution de problèmes.

Pour conclure, ce rapport ne nous est d'aucune utilité pour une prise de décision stratégique et politique sur les solutions envisagées, pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier. De plus, aucune planification financière, même succincte, ne nous éclaire, alors que c'est une tangente impérative à cette problématique.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Pour répondre aux postulants, le Conseil d'Etat présente un état des lieux de l'ensemble des passages à niveau sur le territoire cantonal. La première

partie du rapport rend compte de l'état actuel et futur des passages à niveau du canton et de leur incidence sur la fluidité du trafic. Le rapport accorde une attention particulière à l'évolution de ces installations jusqu'à la fin 2014, échéance qui correspond au délai fixé par la Confédération pour la mise en conformité de l'ensemble des passages à niveau avec les normes de sécurité en vigueur. La seconde partie du rapport s'intéresse à la fréquence d'utilisation de ces passages, tant du point de vue routier que ferroviaire. Le croisement de ces données a permis de mettre en évidence le cas où le temps de fermeture des barrières combiné à la charge du trafic routier pourrait être considéré comme un obstacle à la fluidité de la circulation. Le rapport cite un cas vraiment problématique, celui de Givisiez. Le document relève aussi que la moitié des passages à niveau actuels sont équipés de barrières automatiques et ne nécessitent aucun assainissement. Dans les autres catégories, ils ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles et devront être modifiés. Suite à ces différentes adaptations pour répondre aux normes actuelles, le niveau de sécurité sera amélioré, sans plus. Le rapport nous rappelle que la sécurisation des installations est prioritaire. La construction de passages dénivelés sera envisagée dans une deuxième phase, en particulier pour la situation où le trafic et le temps de fermeture sont importants, comme par exemple à Givisiez.

Nous prenons acte de ce rapport, un peu frileux sur les mesures, riche en statistiques et graphiques, espérant tout de même que les mesures d'assainissement de sécurité, de meilleure fluidité, suivent le rythme décrit dans le rapport.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). L'intervention parlementaire dont nous débattons aujourd'hui demandait au gouvernement d'établir un état des lieux exhaustif des croisements RER-routes et de faire, pour chacun d'eux, une analyse complète du trafic actuel et futur et d'analyser leur impact respectif sur le trafic des véhicules. Elle demandait aussi au Conseil d'Etat de broser le tableau des mesures qu'il envisageait de prendre dans le cadre du projet RER Fribourg, afin d'éviter les encombrements liés à la présence de passages à niveau. M. Ropraz, à la lecture du rapport que votre département nous soumet aujourd'hui, j'aurais envie de faire une comparaison avec un problème mathématique dont la question serait: un train se déplace à 60 km/h entre Bulle et Romont, les deux gares sont distantes d'une vingtaine de kilomètres, combien de temps faut-il pour arriver à destination? Et le Conseil d'Etat répondrait: la longueur du tunnel est de 350 mètres. Le rapport, malheureusement, comme l'ont dit certains préopinants, ne touche pas à la question qui est posée par les députés, surtout par rapport à la question des mesures que le gouvernement envisage de prendre. Je crois

qu'on nous fait, comme l'ont relevé d'autres, un excellent état des lieux sur la situation des passages à niveau dans le canton de Fribourg, à grand renfort de statistiques et de graphiques, mais ce qu'on attendait dans ce rapport, M. Ropraz, c'était véritablement un positionnement. Aucune information ou presque ne nous est fournie sur les mesures que compte prendre le Conseil d'Etat pour faire face à la problématique soulevée par les postulants. Le gouvernement se contente de mentionner les installations que la législation fédérale exige de remplacer, de nous informer que la moitié des passages à niveau est équipée et que ceux munis de croix de Saint-André devront être modifiés. C'est un peu maigre, très très maigre. Pas un mot sur le renforcement du transfert modal, sur l'incitation au covoiturage par exemple, sur d'éventuelles modifications de routes, sur des constructions éventuelles de passages sous voies, sur des coûts envisagés aussi pour mettre les choses en ordre. Alors je me pose une question, est-ce qu'il y a eu une erreur au moment de mettre le texte en page? Est-ce qu'on aurait oublié une partie de la réponse? Est-ce qu'il y a eu une pénurie de papier à l'imprimerie? Je n'en sais trop rien, mais je vous pose la question: à quand la deuxième partie du rapport?

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Vorerst möchte ich dem Staatsrat danken für den Bericht, welcher die Thematik der Bahnübergänge und deren Auswirkungen auf den Strassenverkehr aufnimmt. Insbesondere bin ich erfreut, dass der Bericht tatsächlich eine Gesamtschau oder Bestandsaufnahme aller Bahnübergänge des Kantonsgebiets enthält. Ein geflügeltes Wort sagt aber: «Glaube nur der Statistik, die du selber gefälscht hast», was nicht heisst, dass die präsentierten Tabellen per se falsch sein sollen. Aber sie sind zumindest in Bezug auf den Bahnübergang Murtenstrasse in Kerzers unvollständig, dies sicher aus Unkenntnis des Verfassers über die örtlichen Gegebenheiten und Verhältnisse in Kerzers. Bei diesem Bahnübergang hat die Belastung in den letzten zwei, drei Jahren durch den ständig steigenden Transitverkehr sicher zugenommen und liegt nun bestimmt über dem angegebenen Wert.

Wie aus dem Bericht ersichtlich ist, haben wir in unserem Dorf neben dem Strassenkreuz auch die europaweit bekannte Schienenkreuzung der beiden Normalspurlinien Broyetal (SBB) und Bern-Neuenburg (BLS). Der Bahnhof ist unweit der drei Bahnübergänge. Von denen ist aber einzig derjenige in der Murtenstrasse für den motorisierten Verkehr ein grosses Problem. Die Tabelle im Bericht geht von sechs Reisezügen pro Stunde aus. Dies ist gemäss gedrucktem Fahrplan mehr oder weniger korrekt. Aber nebst diesen senkt sich die Schranke auch bei der Durchfahrt von Cargozügen sowie bei jedem Rangiermanöver, wenn ganze Kompositionen oder

einzelne Wagons mit Holz, Getreide oder Altmetall beladen von der einen Linie auf die andere verschoben werden, dies weil die Barriere im Rangierbereich der benutzten Weichen liegt. Das heisst auf den Punkt gebracht, dass die Sperrzeit der Nord-Süd-Strassendurchfahrt von Kerzers deutlich über den angegebenen zwölf Minuten liegen dürfte.

Ich bitte Sie deshalb, Herr Staatsrat, diese Tatsache und Eigenheit von Kerzers sowie den bevorstehenden Doppelspurausbau der BLS-Strecke in Ihre Lösungsansätze für eine optimale Mobilität miteinzubeziehen.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Pour rassurer mon groupe, je l'ai déjà évoqué à ces séances de groupe, je m'exprime en mon nom hyper-personnel et si vous deviez douter de mes convictions politiques à la fin de mon intervention, sachez que je suis né et reste un PDC convaincu. Mes liens d'intérêt: je n'ai aucun lien, ni familial ni économique, avec des entreprises de construction ou des sociétés immobilières en formation concernées par le sujet.

Faisons un petit peu d'histoire. La genèse de ce postulat est à chercher dans l'embourbement de l'Etat dans ses tentatives de trouver une solution pour assurer sur le lieu-dit Vuisternens-devant-Romont, un accès libre de passage à niveau pour le chef-lieu de la Glâne, Romont. Romont, ville merveilleuse, connue internationalement pour avoir la meilleure pharmacie du monde. Suite à cet embourbement et les difficultés à trouver un passage, l'Etat a décidé de jouer la montre. Idée géniale. La traversée du village a perdu sa dénomination au profit d'une dénomination de contournement. Il fallait y penser. Dans un deuxième temps, le postulat Buchmann a été déposé. Là où ça a été particulièrement décevant, c'est lors de chaque présentation de l'Etat pour le problème de la traversée de Vuisternens-devant-Romont. L'attente de la réponse au postulat a été désignée comme un blocage incontournable pour l'exécutif cantonal, dans la recherche d'une solution rapide. Nous nous retrouvons, après avoir joué la montre, plusieurs mois plus tard, et bien sûr le temps a fait son œuvre. Le rapport sur les contournements, qui ne concerne bien sûr pas la traversée de Vuisternens, n'est encore pas sorti des limbes et le rapport sur le postulat Buchmann-Rey est d'une indigence affligeante. Toujours dans le même temps, une société immobilière en formation a pu acquérir les terrains, bloquant une solution économiquement favorable du problème, solution pourtant appuyée par le souverain de la commune. Pourquoi ce rapport est-il affligeant? Il a certainement dû être pondé par la même personne qui a tenté, dans une profonde hallucination, de compter les tracteurs entre Mézières et Vuisternens-devant-Romont. Ce rapport ne fait qu'ajouter des temps de fermeture des barrières en les

mettant en relation avec la charge des véhicules, sans aucune proposition de solution, si ce n'est une répartition temporelle de l'urgence. Là où c'est particulièrement grave, c'est qu'il ne tient pas compte de l'importance pour l'accès d'un chef-lieu et de ses zones industrielles d'être libre de passages à niveau. Il ne tient pas compte de la dynamique industrielle, notamment dans mon district avec l'arrivée de Nespresso et il ne tient pas compte de la dynamique démographique. De plus, je ne connais pas la situation de Chiètres, mais je pense qu'on a exactement le même souci. Les comptages de Villaz-St-Pierre et de Vuisternens-devant-Romont sont faussés. En effet, du côté Villaz-St-Pierre on trouve un trou de souris qui est utilisé par les automobilistes pour éviter le passage à niveau, et dans ma commune, le choix délibéré des conducteurs d'éviter le passage à niveau en passant directement par Mézières. Une lueur d'espoir: chers amis, ne voyons pas tout en noir. L'euthanasie du mulet a été longue. Elle a été douloureuse, mais elle est réussie. Consolons-nous, chers Collègues, en regardant ces soubresauts agonaux. Comme disent mes amis agriculteurs, les boulangers pourraient le dire certainement aussi mais ils sont moins concernés, «c'est pas grave, c'est les nerfs». Il n'en reste pas moins qu'un passage à niveau est une version structurelle obsolète. J'attends du gouvernement la volonté absolue de supprimer tous ceux qui se trouvent sur ces routes cantonales ou communales et dans un esprit de charité chrétienne, tous districts confondus.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ich blase ins gleiche Horn wie mein Vorredner Ueli Johner. Meine Interessenbindungen: Ich bin Einwohnerin von Kerzers und Nachbarin des zweitplatzierten Bahnüberganges, gemäss Abbildung auf Seite 13 des Berichts an der Linie Bern-Neuenburg. Ich spreche in diesem Fall in erster Linie als Verkehrsteilnehmerin des Individualverkehrs, obwohl ich zusätzlich auch GA-Besitzerin bin und als solche immer freie Fahrt habe, wenn ich da durchfahre.

Ich begrüsse den Bericht und die Bestrebungen, die bestehenden Anlagen im Kanton Freiburg zu sanieren. Ich verstehe, dass dies Vorrang hat, bevor andere Massnahmen in Betracht gezogen werden. Erlauben Sie mir, Herr Ropraz, eine Bemerkung und einen Wunsch an den Staatsrat bezüglich des weiteren Vorgehens.

Gemäss Ihrem Bericht überqueren im Durchschnitt mehr als 11 700 Fahrzeuge pro Tag den Bahnübergang der Murtenstrasse in Kerzers und die Barriere soll zwölf Minuten pro Stunde geschlossen sein. Fakt ist: Seit Jahren behindert und verstopft der besagte Bahnübergang immer mehr die Verkehrsschlagader durch Kerzers. Als Nachbarin des Bahnübergangs mit freier Sicht auf die Schranken, konnte ich ein

paar Messungen anstellen, die zeigen, dass zwölf Minuten sehr optimistisch angesetzt sind und wir eher von 15 oder sogar mehr Minuten pro Stunde sprechen müssen. Ich war gestern Abend auch wieder mit meiner Stoppuhr im Wohnzimmer und habe die Bahnschranke gemessen. Bei Zügen, die ab Kerzers abfahren, waren die Schliessungszeiten bei meinen Messungen mehrmals bei drei Minuten und – wir haben Lehrer hier im Saal – drei mal sechs gibt nicht zwölf. Weiter sind bei den Zügen pro Stunde all die rangierenden Güterzüge, die Bauzüge, die zurzeit auf der Strecke verkehren sowie der TGV nirgends eingerechnet. Dazu kommt, dass sobald einer der Züge leicht verspätet ist, die Schranken zwischen den beiden Zügen Bern–Kerzers und dem Zug in die Gegenrichtung gar ohne Unterbruch geschlossen bleiben. Dabei werden die Autos nicht nur vor den geschlossenen Schranken gestaut, sondern bis zum Autobahnviadukt hin und die Verkehrszirkulation innerhalb des Dorfes kommt dabei zum Erliegen. Es gibt also auch für all jene, die nur zum Migros-Parkplatz oder zum Bahnhof abzweigen möchten, keine Chance für ein Durchkommen. Mit nur einer Spur pro Fahrtrichtung, ohne Einspurstrecken, nähert sich Kerzers immer mehr dem Verkehrsinfarkt. Fragen wir einmal die Ärzte hier im Saal, was es für Möglichkeiten bei einem erhöhten Infarktisiko durch verstopfte Adern gibt. Ich denke mindestens zwei: den Durchfluss erhöhen mit einem Stent oder auch einem Mauseloch, wie wir vorhin gehört haben – der Stent ist ein medizinisches Implantat, das in die Hohlgänge eingebracht wird, um sie offen zu halten – oder mit einem Bypass. Wir wollen den Patienten ja nicht sterben lassen, oder? Wenn ich gerade von Ärzten spreche: Ich habe schon mehrfach beobachtet, dass die Ambulanz mit Blaulicht minutenlang vor dem Bahnübergang warten musste und ich möchte mir nicht ausmalen, was mit den Notfallpatienten in dieser Zeit passiert ist.

Herr Ropraz, da der Staatsrat gemäss Ihrem Bericht im Jahre 2013 weitere Massnahmen in Betracht zieht, bitte ich Sie im Namen der Bevölkerung der Region Kerzers dringend, dass der Bahnübergang auf der Prioritätenliste der problematischen Kreuzungsstellen ganz oben eingestuft wird und Sie den Verkehrsinfarkt verhindern, indem Sie ganz klar Massnahmen in Richtung Bypass, sprich Umfahrung, unterstützen. Damit ermöglichen Sie, den Durchgangsverkehr aus der Hauptverkehrsschlagader rauszubekommen, da eine Unteroder gar eine Überführung in unserem Fall nicht umsetzbar ist.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour l'intérêt important manifesté pour ce rapport, même si naturellement il n'avait prétention à répondre à toutes vos interrogations. Je

sais aussi que la problématique de la gestion de ces croisements est souvent émotionnelle; elle a pu donner lieu aussi parfois à des accidents, accidents mortels, et c'est donc une problématique qui doit être prise très au sérieux.

La mise en œuvre de la première étape du RER Fribourg-Freiburg a permis, vous le savez, à une liaison ferroviaire rapide et compétitive de voir le jour entre Berne et Bulle. Dès décembre 2014, dans quelques jours, la situation continuera de s'améliorer. En 2014, la deuxième étape du RER Fribourg-Freiburg offrira une cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal. Le RER Sud, de son côté, assurera à terme une cadence semi-horaire également entre Bulle et Palézieux. Ces améliorations de l'offre en transports publics sur le territoire cantonal se traduisent nécessairement par une fréquence, voire une vitesse plus élevée des convois. De plus, l'augmentation du nombre de ces convois parcourant le réseau ferroviaire implique également davantage d'interruptions du trafic routier aux passages à niveau précisément. Dans ce contexte, les interrogations des députés Michel Buchmann et Benoît Rey sont parfaitement compréhensibles, de même que leur demande d'un état des lieux général de la situation. Dans ce contexte, le rapport se voulait une réponse large et voulant donner des informations sur la totalité des passages à niveau et sur la problématique de leur assainissement et non pas simplement pour les croisements avec le RER. On l'a dit, cela ressort du rapport, le canton de Fribourg compte au total actuellement 245 passages à niveau, qui touchent essentiellement les TPF, mais également les CFF, le MOB et le BLS. Il est prévu d'en supprimer 54 d'ici la fin 2014. J'ai entendu plusieurs parmi vous intervenir pour que ces suppressions interviennent dans les plus brefs délais, mais vous pouvez imaginer qu'il y a souvent des intérêts divergents, des pesées d'intérêts précisément à faire. Il y a souvent des procédures de personnes qui s'opposent à la suppression de ces passages à niveau. Si tout se passe comme prévu, il devrait donc en rester 191 sur le territoire fribourgeois et tous naturellement devront être mis aux normes de sécurité fixées par la loi fédérale sur les chemins de fer.

Mis à part le passage à niveau de Givisiez, où le trafic, vous l'avez lu, est particulièrement important, la durée de fermeture des barrières supérieure à 15 minutes, les conditions de circulation automobile sur les autres passages à niveau peuvent être considérées comme acceptables. La suppression du passage à niveau de Givisiez est actuellement à l'étude. Il est clair que d'autres projets d'amélioration verront le jour, même si la situation sous l'angle strictement de la sécurité peut être qualifiée actuellement d'acceptable.

En termes de délais de procédure, plusieurs personnes sont intervenues à ce sujet. Donc, de manière globale, pour respecter les exigences de sécurité, l'Etat, respectivement les compagnies concernées, souhaite tout mettre en œuvre pour respecter cette échéance fixée à 2014.

Si tout se passe correctement, cette échéance pourra être respectée. Nous craignons, il faut le dire en toute transparence, des procédures d'opposition contre les décisions, notamment les décisions de fermeture, voire les décisions de modification de certains passages. Dans ces cas-là, naturellement, l'Etat n'est plus maître des délais, puisque des procédures en cascade impliquant des recours peuvent prendre beaucoup de temps. Sous réserve de ces procédures de recours, le délai en soi devrait toutefois être respecté.

Mais c'est naturellement un immense travail, un travail aussi coûteux, qui doit être mené dans le dialogue avec les propriétaires concernés notamment, avec le voisinage souvent, pour espérer parvenir à des solutions acceptables pour l'ensemble des partenaires concernés. Et au final, c'est la Confédération, vous le savez, qui peut prendre les décisions, qui peut exiger le respect des délais de procédure.

Donc, de manière globale, sous réserve des travaux qui doivent être effectués, la sécurité devrait être améliorée. Il n'en demeure pas moins que des travaux pourraient être encore nécessaires dans le futur, pour améliorer en particulier la fluidité du trafic. Et là, donner aujourd'hui un calendrier précis pour l'ensemble des travaux ne serait naturellement pas possible. Cela dépendra avant tout des ressources humaines et des moyens financiers qui seront mis à disposition pour respecter ces exigences.

Vous avez vu que dans l'assainissement des passages à niveau, il y a plusieurs solutions possibles, qui vont naturellement jusqu'à la suppression, mais aussi à la pose de barrières automatiques, manuelles, à la mise-en-place de feux, de croix de Saint-André et là, c'est une analyse au cas par cas sur les 245 passages à niveau qui est effectuée. Et il s'agit chaque fois de déterminer la mesure appropriée, raisonnable, qui répond aux objectifs de sécurité.

M. le Député Butty a insisté sur la problématique du passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont, sous l'angle je dirais strictement de la sécurité. Ce passage à niveau ne pose pas de problème particulier. En revanche, naturellement, en fonction des travaux qui pourraient être imaginés dans le futur dans le secteur, ce passage à niveau fera l'objet d'études complémentaires. Mais, à ce jour, il n'y a pas un problème en tant que tel de sécurité. Le postulat que vous avez déposé,

M. le Député, sera naturellement traité par le Grand Conseil dans le délai légal. Pour le reste, il appartient effectivement au préfet de la Glâne de statuer sur la demande de permis de construire qui a été déposée. Je crois que la décision est maintenant intervenue.

J'ai bien entendu également les remarques et les manifestations d'inquiétude qui ont été exprimées sur la commune de Kerzers. Je comprends bien le message. Je suis d'ailleurs prêt le cas échéant, aussi avec mes services, à rencontrer une fois une délégation de la commune pour discuter de manière plus précise de cette problématique. Je rencontre ces prochains jours d'ailleurs l'Association des communes du district du Lac. Je suis aussi prêt à évoquer dans ce cadre-là cette problématique. Ça dépasse naturellement aussi les compétences strictes du Conseil d'Etat, puisque là, il y a des problèmes de circulation qui concernent aussi directement la commune, qui font l'objet d'inquiétudes exprimées par la population, avant tout à l'égard du Conseil communal d'ailleurs plutôt que du Conseil d'Etat.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, je n'ai pas la prétention d'avoir répondu à toutes vos inquiétudes, d'avoir levé toutes les questions, mais ce rapport avait aussi pour objectif de faire l'état des lieux sur la sécurité liée à l'ensemble de ces passages à niveau. On se rend compte qu'il y a encore un important travail à réaliser jusqu'à la fin 2014. On sait par exemple que les TPF travaillent sur l'assainissement de près de 80 passages actuellement. C'est donc un chantier considérable. Encore une fois, sous réserve des procédures de recours et d'opposition, le délai devrait être respecté. Mais là, naturellement, vous le comprendrez, aucune garantie absolue ne peut être donnée. Et puis, pour les autres tronçons, les autres améliorations possibles dans le futur, encore une fois, l'Etat analysera les projets au cas par cas et ira de l'avant en fonction, encore une fois, des moyens à disposition en personnel et en finances.

C'est avec ces considérations que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Rapport N° 35
sur le postulat P2077.10 Eric Menoud/Jean-Louis Romanens (organisation et avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton)¹**

Discussion

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Tout d'abord, je précise que je n'ai pas de lien d'intérêt direct, si ce n'est que je suis le syndic de Gruyères, région concernée par ce postulat.

A la lecture du rapport N° 35, je constate que le Conseil d'Etat fait un tour complet de ce qui a été organisé et est en phase d'être mis en place en Gruyère et dans le Sud du canton en matière de RER principalement. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique salue et félicite le Conseil d'Etat et l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise sur pied avec efficacité du RER Bulle–Fribourg–Berne. Les dernières statistiques de fréquentation démontrent un intérêt réjouissant et grandissant, ainsi que de belles perspectives liées à cette colonne vertébrale fribourgeoise de la mobilité. De plus, avec le RER Sud, qui sera mis en place par étapes, l'offre s'améliore non seulement pour les habitants du Sud du canton, qui bénéficieront de relations améliorées en direction de Lausanne ou de Berne, mais ces lignes offrent aussi des perspectives intéressantes pour les visiteurs et toute l'économie touristique du Sud du canton et de la Gruyère en particulier. Ceci est très bien. Toutefois, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique pense que le rapport est incomplet, dans la mesure où il ne fait aucune mention d'étude pour maintenir sur la ligne Bulle–Romont le transport RER et le transport régional ordinaire. Compte tenu des contraintes financières et environnementales, il serait tout de même intéressant que l'on chiffre les aménagements nécessaires pour maintenir le transport local, comme c'est le cas sur la ligne Bulle–Palézieux, et qu'on fasse une comparaison du coût et des avantages et désavantages de la solution bus retenue par rapport à une ligne régionale ordinaire. Penser aujourd'hui la mobilité de demain. Le postulat demandait une étude et des propositions quant à l'organisation et à l'avenir des transports publics et non seulement le volet «rail». Si le rapport confirme ce que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique relève, que les solutions trouvées sont très bonnes, voire remarquables en matière de lignes RER, ce même rapport est mauvais en faisant fi et en ne mentionnant aucunement les complémentarités, voire les alternatives avec les bus. Le contenu de ce rapport ne nous donne pas la vue d'ensemble souhaitée,

une planification à long terme prenant en considération tous les éléments liés à une analyse complète des besoins et des moyens. Les différents modes de transport doivent vraiment être mis en complémentarité et non en opposition. Seule une étude plus poussée permettrait d'obtenir la certitude que les bons choix ont été et seront faits. Il est dommage que l'on n'ait pas saisi l'opportunité de ce rapport pour livrer une étude sur les enjeux de la mobilité de demain. Il aurait de ce fait analysé et permis d'éviter la dispersion des ressources ou la mise en place de mesures ponctuelles inappropriées parfois.

Voilà Mesdames et Messieurs, chers Collègues, mon sentiment sur le contenu de ce rapport et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte sans enthousiasme de ce rapport, tout en l'estimant avec regret incomplet et lacunaire.

Grivet Pascal (*PS/SP, VE*). Mes liens d'intérêt pour l'objet mentionné sont que je suis habitant et syndic de la commune de Semsales, localité traversée par la ligne ferroviaire TPF Bulle–Palézieux RER Sud. Le rapport présenté par le Conseil d'Etat, suite au postulat des collègues Menoud et Romanens, fait ressortir les lignes directrices déjà plusieurs fois débattues dans cet hémicycle et relatées à maintes reprises dans la presse cantonale et régionale. Certes, le déplacement de la gare de Châtel-St-Denis est un élément majeur de la mise en œuvre, de même que l'assainissement de plusieurs passages à niveau. Matériel roulant et gares devront également subir des liftings, voire des remplacements. Néanmoins, il semble que toutes les mesures d'accompagnement n'ont pas été évoquées, que l'opportunité et la faisabilité de la réintroduction d'une desserte ferroviaire régionale, sans détérioration de la liaison directe sur la ligne Bulle–Romont–Fribourg, est à l'étude au Service de la mobilité suite à un dépôt de postulat par mes collègues Rime et Brodard. Il faudra absolument doter les gares considérées comme collectrices de structures permettant l'accueil des usagers s'y rendant, que ce soit par des moyens motorisés ou pas. La population du Sud de ce canton est en constante évolution démographique; cette population est appelée à se déplacer ne serait-ce que pour se rendre sur son lieu de travail, lieu de travail parfois et récemment encore déplacé par l'Etat lui-même, donnons aussi au Sud de ce canton des moyens performants pour sa mobilité. Il faut relever que l'attractivité de notre service de transports publics passe aussi par sa promotion. Il ne faut pas négliger la réelle valeur de l'offre qui va être mise en place si l'on veut que notre population utilise nos transports publics. Il faut les faire connaître, en particulier par la communication et la publicité.

¹ Texte du rapport pp. 2706ss.

En conclusion et tout en prenant acte de ce rapport, le groupe socialiste insiste sur le fait que la mise en œuvre de cet ambitieux projet doit s'assurer la capacité financière nécessaire à son financement.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Je parle plus à titre personnel. Je garde toujours l'espoir que les TPF refassent un jour arrêter le train en gare de Sâles. Sâles, qui est à mi-chemin entre Bulle et Romont, là où le RER s'arrête à chaque passage pour laisser passer l'autre train, mais sans ouvrir ses portes. Le deuxième inconvénient du RER Sud fribourgeois, avec ses 72 trains par jour et son augmentation de vitesse, ce sont les agriculteurs du Sud fribourgeois, dont la ligne du chemin de fer traverse les parcelles et qui sont pénalisés. Ces agriculteurs des districts de la Gruyère, Veveyse et Glâne ont fondé hier soir à Sâles un groupe d'intérêts des ayants-droit pour la traversée du passage des voies, où j'ai été invité. Ils vont entre autres collaborer avec l'Association transports et environnement afin qu'ils soient mieux écoutés par les TPF.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport relatif au postulat Menoud-Romanens sur l'avenir et l'organisation des transports publics dans le Sud du canton. Il se réjouit du développement favorable de l'offre, essentiellement en transports ferroviaires, dans les trois districts du Sud, développement qui devrait garantir une meilleure mobilité de ses habitants et contribuer à faire évoluer les mentalités pour une utilisation accrue des transports publics. En effet, après la mise en place, il y a un an, du RER Fribourg-Freiburg reliant Bulle-Romont-Fribourg-Berne, avec une augmentation significative de 28% de passagers. Le nouvel horaire Romandie qui entrera en vigueur le 9 décembre prochain étoffera davantage encore l'offre. Tant les habitants que les visiteurs du Sud seront les heureux bénéficiaires de ces prestations supplémentaires. En outre, le centre régional glânois sera relié chaque heure à la côte lémanique avec 50% de départs supplémentaires depuis Romont aux heures de pointe, ce qui n'est pas rien. Quant au projet de RER Sud, qui sera mis en place par étapes, il contribuera sans aucun doute à rendre la ligne Bulle-Palézieux plus attractive et à maintenir de bonnes correspondances à Palézieux en direction de Lausanne et de Fribourg. Enfin, la liaison sans changement entre Gruyères et la halte Broc-fabrique sera un atout supplémentaire pour les sites touristiques très fréquentés qui se situent à proximité, en particulier la ville de Gruyères avec un million de visiteurs ou encore la maison Cailler, qui accueille pas moins de 350 000 personnes par année. La densification de l'offre en transports publics est une des priorités de cette législature. Les deux projets précités font partie de cette stratégie, qui constitue un plus important pour tout le Sud fribourgeois. Véritable

colonne vertébrale de l'organisation future des transports en commun, cette offre s'inscrit dans l'intérêt des habitants et de l'économie en général du Sud du canton, comme réponse à la forte croissance démographique que connaissent ces districts, ce qui doit être salué. Cette approche responsable permettra d'offrir aux générations futures une mobilité efficace et c'est sur cette base que nous pourrions garantir l'attractivité de nos régions périphériques, qui doivent continuer à se développer, en parallèle à un centre cantonal fort. Parallèlement, nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude qui doivent arriver en début 2013 sur l'éventuelle réintroduction de trains régionaux sur la ligne Bulle-Romont.

Avec ces quelques considérations, nous prenons acte du rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je constate que vous avez tous envie d'aller déguster les gourmandises des boulangers, je vais donc me résumer à l'essentiel pour vous rappeler que le 18 juin 2010, date du dépôt du postulat par MM. les Députés Menoud et Romanens, le RER Fribourg-Freiburg se résumait à l'époque à une stratégie simplement arrêtée par le Conseil d'Etat quelques mois plus tôt en décembre 2009. Constatant avec raison le dynamisme démographique et économique des districts du Sud du canton, ceux-ci s'inquiétaient alors que ce projet de RER prenne en compte ces régions dans le cadre d'une réflexion globale sur le développement des transports publics. Dès la validation de la stratégie susmentionnée, le Conseil d'Etat avait toutefois confié au service en charge des transports le soin d'étudier l'opportunité d'une nouvelle liaison rapide entre Gruyères et Palézieux. La variante retenue sous le nom de RER Sud, dont la première étape sera mise en œuvre dans quelques jours, le 9 décembre, permettra de diminuer le temps de parcours entre ces deux localités et d'augmenter la fréquence des convois. Les correspondances à Bulle et à Palézieux seront en outre assurées en accord avec le nouvel horaire des CFF. Ce projet RER Sud constitue donc une colonne vertébrale de l'organisation future des transports publics dans le Sud du canton. Celui-ci connaîtra des améliorations progressives selon le rythme de modernisation des infrastructures, d'assainissement des passages à niveau et de remplacement du matériel roulant.

M. le Député Doutaz relève que ce rapport est lacunaire dans la mesure où il ne traite pas de l'ensemble des problématiques et en particulier de la ligne régionale entre Bulle et Romont. Vous le savez, ma Direction est souvent interpellée sur des projets de mobilité, en particulier dans le domaine ferroviaire et il n'est pas souhaitable qu'à chaque reprise l'ensemble des prestations et des projets soient déclinés à l'occa-

sion de chaque rapport. Précisément, pour le rapport qui est attendu sur la réintroduction de la ligne régionale entre Bulle et Romont, ce rapport vous sera proposé en 2013; il n'aurait pas été judicieux aujourd'hui de donner des informations précises qui ne sont d'ailleurs pas toutes connues, puisqu'un postulat a été accepté par le Grand Conseil sur cette problématique. Je saisis l'occasion aussi de dire qu'avec l'introduction de l'horaire 2013, il y a des améliorations concrètes qui ont été apportées sur les lignes de bus et ça concerne aussi le Sud fribourgeois. Ces améliorations vont donc entrer en force ces tout prochains jours.

M. le Député Grivet, vous aurez constaté également que les liaisons à partir de Semsales, votre commune, seront sensiblement améliorées, que ce soit vers Bulle ou Palézieux.

M. le Député Frossard, je prends note de la constitution de ce groupe d'agriculteurs qui va examiner ces problèmes de mobilité, en particulier liés aussi à l'assainissement de ces passages à niveau. Je ne peux que vous inviter au dialogue avec les TPF pour trouver concrètement des solutions et éviter de longues procédures, qui ne feraient que de remettre en cause les délais que je vous ai annoncés tout à l'heure.

C'est avec ces considérations, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 3; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Claude Brodard*, à *Le Mouret*, par 86 voix.

Il y a 2 voix éparses.

—

- La séance est levée à 12 h 10

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—